



SAISINE DE L'EXECUTIF

« L'avenir des fonds structurels européens en Bourgogne »

PROJET D'AVIS

présenté par

Renaud ABORD de CHATILLON

et

Jacky DUPAQUIER

Membres de la Commission n° 1

« Aménagement des territoires, Agriculture »

Chargés d'études
Sandrine ANSTETT
Rodolphe BODEAU
Christophe LEFEVRE

SEANCE PLENIERE DU 15 JUIN 2005

*« Se fixant de grandes ambitions,
l'Europe pourra faire entendre sa voix et défendre des valeurs fortes :
la paix, la défense des droits de l'homme,
davantage de solidarité entre les riches et les pauvres.
L'Europe, c'est le grand dessein du 21^{ème} siècle. »*

Simone Veil

Sommaire

REMERCIEMENTS AUX PERSONNES AUDITIONNEES	1
COMMISSION N° 1 « ELARGIE »	2
I. INTRODUCTION	3
II. LA POLITIQUE DE COHESION EUROPEENNE.....	4
II.A. <i>Présentation de la politique de cohésion (programmation 2000-2006)</i>	4
II.B. <i>La politique régionale en Bourgogne (bilan synthétique pour la programmation 2000-2006)</i>	5
II.C. <i>L'objectif 3</i>	8
III. LA REFORME DES FONDS STRUCTURELS EUROPEENS	9
III.A. <i>L'élargissement et les mutations économiques</i>	9
III.B. <i>Une réforme au cœur de la stratégie de Lisbonne-Göteborg</i>	11
IV. LES BASES D'UNE STRATEGIE REGIONALE.....	20
IV.A. <i>Les incertitudes pesant sur les futurs fonds structurels</i>	20
IV.A.1. <i>Quel budget ?</i>	20
IV.A.2. <i>Quel acteur pour la définition des objectifs et la gestion ?</i>	22
IV.B. <i>Enjeux pour la Bourgogne</i>	23
IV.B.1. <i>Aménagement du territoire, infrastructures de transports et de communication</i> ..	23
IV.B.2. <i>Développement rural : agriculture et sylviculture</i>	25
IV.B.3. <i>Environnement et développement durable</i>	26
IV.B.4. <i>Développement économique et innovation</i>	28
IV.B.5. <i>Emploi et formation</i>	31
IV.B.6. <i>Politiques sociales</i>	33
IV.B.7. <i>Tourisme et culture</i>	34
V. PROPOSITIONS DU CESR	36
V.A. <i>Aménagement du territoire, infrastructures de transports et de communication</i>	36
V.B. <i>Développement rural : agriculture et sylviculture</i>	36
V.B.1. <i>L'agriculture</i>	36
V.B.2. <i>La sylviculture</i>	37
V.C. <i>Environnement et développement durable</i>	38
V.D. <i>Développement économique et innovation</i>	38
V.D.1. <i>Le développement économique</i>	38
V.D.2. <i>L'innovation</i>	39
V.E. <i>Emploi et formation</i>	39
V.E.1. <i>La gestion prévisionnelle de l'emploi</i>	39
V.E.2. <i>La formation</i>	40
V.F. <i>Politiques sociales</i>	41
V.F.1. <i>La santé</i>	41
V.F.2. <i>L'égalité des chances entre les femmes et les hommes</i>	41
V.G. <i>Tourisme et culture</i>	42
VI. CONCLUSION.....	43
LISTE DES ACRONYMES.....	50
BIBLIOGRAPHIE	51

REMERCIEMENTS AUX PERSONNES AUDITIONNEES

Shahram AIVAZZADEH, directeur de MAGNYTUDE à Nevers.

Daniel BERTHE, responsable du suivi administratif et financier des fonds structurels européens au Conseil régional de Bourgogne.

Marie BERTIN, déléguée régionale de Bourgogne aux Droits des femmes et à l'égalité.

Jean BOLLARD, directeur de la CRCI Bourgogne.

Patrick BRISSAIRE, adjoint au directeur régional de la DRAF.

Dominique DEGOIS, secrétaire général de la Chambre régionale de Métiers de Bourgogne.

Jean-Luc DELPEUCH, directeur de l'ENSAM de Cluny.

Ludovic DENOYELLE, directeur de l'ARIST Bourgogne.

Philippe DEVIS, directeur de l'Observatoire régional de l'environnement de Bourgogne.

Houriah GHEBALOU, directeur de PREMICE.

Jean-Philippe GIRARD, président de Bourgogne réseau.

Christophe GOULT, représentant du Grand-Est auprès de la Commission européenne à Bruxelles.

André GUILLON, directeur régional du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

Robert GUYON, responsable de l'Euro Info Centre à la CRCI Bourgogne.

Pascale HUMBERT, directrice régionale de l'environnement de Bourgogne.

Serge LATROY, chef du service Economie de la Chambre régionale d'Agriculture de Bourgogne.

Jean-Paul LEQUIN, président de Bourgogne Technologies.

Daniel MICARD, directeur de Bourgogne Réseau.

Emmanuel MOREAU, chef de division Développement industriel à la DRIRE.

Anne-Marie OLEKSY, responsable du suivi administratif et financier du fonds social européen au Conseil régional.

Sophie OLLIER, directeur du service Europe, International, Coopération décentralisée au Conseil régional.

Christian PAUL, 1^{er} vice-président du Conseil régional de Bourgogne délégué à l'Aménagement du territoire, aux politiques contractuelles et européennes, aux technologies de l'information et de la communication.

Christophe POUPARD, direction régionale de l'environnement de Bourgogne.

Alain REVILLET, directeur de l'agriculture et du développement rural.

Pascal RIBAUD, directeur du parc naturel régional du Morvan.

Pascal SAMSON, directeur adjoint AGEFOS-PME Bourgogne et Franche-Comté.

Marie-Dominique SERVELLE, chargée de mission Fonds structurels européens à la DRTEFP.

Jean-Marc VENINEAUX, Direction générale « Politique régionale » de la Commission européenne.

Jean-Louis VATERKOWSKY, délégué régional à la recherche et la technologie à la DRIRE.

COMMISSION N° 1 « ELARGIE »

« Aménagement des territoires, agriculture »

Président

Jacky DUPAQUIER, représentant de l'union régionale CFTC.

Vice-président

Philippe RICBOURG, représentant du centre régional des jeunes agriculteurs de Bourgogne.

Secrétaire

Gérard MOTTET, personnalité qualifiée.

Membres

Renaud ABORD de CHATILLON, représentant d'Aprovalbois, CRP et union syndicale régionale des organismes de la forêt privée en Bourgogne.

Jean ADAM, représentant de la Chambre régionale d'agriculture.

Jean-Michel BROCHERIEUX, représentant des professions libérales.

Guy BRUNET, représentant de la Confédération paysanne et coordination rurale.

Gisèle CORNIER, représentante de la chambre régionale d'agriculture.

Brigitte JOUROT, représentante de la fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles.

Sylvie LOMBARD-DOYONNARD, représentante du comité régional CGT.

Gilbert ROY, représentant de l'union régionale des associations familiales, CODERPA, FNAR, ADMR.

Eric TAUFFLIEB, représentant de l'union régionale des syndicats FO.

Membres associés Commission n° 2

« Développement économique, emploi, innovation »

Daniel BIGEARD, représentant la Fédération bancaire française - Comité Bourgogne.

Jean-Claude DESLOT, personnalité qualifiée.

Michel MAILLET, représentant la CGT.

Membres associés Commission n° 3

« Infrastructures de transport, environnement, énergies »

Michel BERNARD, représentant la CRCI.

André FOURCADE, représentant la CFDT.

Carmen HAZARD, représentant les associations de consommateurs.

Membres associés Commission n° 4

« Relations européennes et internationales, habitat, culture, sports et loisirs santé et politiques sociales »

Kheira BOUZIANE, représentant les associations de logement, famille, cadre de vie.

Maddy GUY, représentant l'association régionale HLM.

Nelly HOLLINGER, représentant les associations caritatives.

Membres associés Commission n° 5

« Education, formation, recherche et insertion professionnelle »

Hervé BONNAVAUD, représentant l'UNSA.

Christian POIRIER, représentant de la CCI de la Nièvre.

Maurice THIEFFENAT, représentant Bourgogne Rhénanie-Palatinat.

Clet VIOLEAU, représentant la CFE-CGC.

I. INTRODUCTION

Le Président du Conseil régional de Bourgogne a saisi le Conseil économique et social d'une demande d'avis sur l'avenir des fonds structurels européens dans la perspective de la prochaine programmation 2007-2013.

En juillet 2004, la Commission européenne a adopté ses propositions législatives pour la réforme de la politique de cohésion (période 2007-2013)¹. Ces propositions concernent les dispositions communes aux trois sources de financement des actions structurelles, le Fonds européen de développement régional (FEDER), le Fonds social européen (FSE), le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et le règlement du Fonds de cohésion.

Le cinquième élargissement de mai 2004 et les mutations économiques provoquent un déplacement du centre de gravité de la politique de l'Union européenne (UE) vers l'Est. Le déséquilibre généré par le retard de développement des dix nouveaux pays membres implique la redistribution des fonds structurels pour la programmation 2007-2013.

La Bourgogne a démontré sa capacité à mobiliser les fonds sur le programme 2000-2006, allant même jusqu'à bénéficier d'une réserve de performance. Il lui faut désormais repenser sa stratégie en intégrant les principes de cette réforme, mais aussi les incertitudes qui pèsent lourdement sur sa mise en œuvre, en ayant soin surtout d'apporter des réponses concrètes aux enjeux qui lui sont propres. L'exercice s'avère d'autant plus ardu que chacun des axes de soutien proposés par l'UE constitue en réalité un sujet à part entière, souvent transversal, et d'une grande complexité à aborder dans une approche prospective, du fait d'une certaine carence de données de bilan.

C'est pourquoi le Conseil économique et social de Bourgogne a choisi, dans un premier temps, de présenter une communication pour pouvoir poursuivre en profondeur le travail amorcé. La commission n° 1 s'est ouverte aux membres d'autres commissions qui ont ainsi pu confronter leurs approches et enrichir des contributions déjà considérables au regard des avis rendus. L'expertise des personnes auditionnées et le ferment des tables rondes ont par ailleurs largement alimenté cette réflexion dont sont issues les préconisations du CESR quant à l'avenir des fonds structurels.

¹ Les règlements définitifs seront adoptés au cours de l'année 2005.

II. LA POLITIQUE DE COHESION EUROPEENNE

II.A. Présentation de la politique de cohésion (programmation 2000-2006)

II.A.1. Les fonds structurels

En 1999, le Conseil européen de Berlin a défini l'enveloppe financière de la politique structurelle de l'UE des Quinze pour la programmation 2000-2006. Sur les 257 milliards d'euros budgétés (soit 37 % du budget communautaire prévu jusqu'en 2006), 213 milliards d'euros ont été affectés à l'ensemble des instruments structurels :

- ✗ le FEDER, qui favorise la réduction des disparités régionales et le développement équilibré des régions européennes ;
- ✗ le FSE, qui vise à améliorer la qualification de la main d'œuvre et à stimuler l'esprit d'entreprise ;
- ✗ le FEOGA, qui est chargé de soutenir les marchés agricoles (section Garantie) et de contribuer au développement du secteur rural (section Orientation) ;
- ✗ l'Instrument financier d'orientation de la pêche (IFOP), qui contribue quant à lui à la réalisation des objectifs de la politique commune de la pêche et renforce la cohésion économique et sociale des régions du littoral.

La concentration des aides s'est traduite par une réduction des objectifs prioritaires de sept à trois :

- ✗ l'objectif 1, qui vise à promouvoir le développement et l'ajustement structurel des régions en retard de développement dont le PIB moyen par habitant est inférieur à 75 % de la moyenne de l'UE (en France, cet objectif concerne les départements d'Outre Mer, la Corse et trois arrondissements du Nord-Pas-de-Calais) : cet objectif est financé par les quatre fonds structurels et ne touche pas la Bourgogne ;
- ✗ l'objectif 2, qui contribue à soutenir la reconversion économique et sociale des régions en difficultés structurelles autres que celles éligibles à l'objectif 1 : cet objectif est financé par le FEDER, le FSE et le FEOGA ;
- ✗ l'objectif 3, qui rassemble toutes les actions en faveur du développement des ressources humaines hors des régions éligibles à l'objectif 1 : cet objectif est financé exclusivement par le FSE.

A ces objectifs s'ajoutent quatre programmes d'initiative communautaire (PIC) dont le rôle est de soutenir des actions visant à résoudre les problèmes qui ont une incidence particulière au niveau européen sur le développement rural, le chômage des jeunes, les régions rurales, les quartiers urbains en crise, etc.

II.A.2. Les programmes d'initiative communautaire (PIC)

Le programme INTERREG III, composé de 3 volets, favorise un développement harmonieux et équilibré du territoire européen par des actions de coopération transfrontalière (volet A), transnationale (volet B) et interrégionale (volet C). Troisième phase de l'initiative INTERREG créée en 1990, INTERREG III innove avec la coopération interrégionale entre régions non contiguës, et s'inscrit très étroitement dans le processus d'élargissement. Il est financé par le FEDER à hauteur de 510 millions d'euros pour la France.

Le programme URBAN II favorise la revitalisation économique et sociale des villes et des banlieues en crise par l'élaboration de stratégies innovantes, de programmes intégrés et par l'échange de connaissances et d'expériences relatives au développement urbain durable. Il est financé par le FEDER à hauteur de 96 millions d'euros pour la France.

Le programme LEADER + a pour vocation de soutenir des projets de développement rural exemplaires initiés par des acteurs locaux, dans tous les secteurs d'activité du milieu rural afin de revitaliser ces zones et de créer des emplois. Il est entièrement financé par le FEOGA, à hauteur, pour la France, de 268 millions d'euros.

Le programme EQUAL cofinance des partenariats de développement transnationaux et novateurs qui favorisent la lutte contre les discriminations et les inégalités dans le monde du travail. Il est financé par le FSE à hauteur de 320 millions d'euros pour la France.

En complément des objectifs et des PIC, les actions innovatrices ont été conçues pour réduire les écarts entre régions dans les domaines de l'innovation, de la recherche et de l'utilisation des nouvelles technologies. Elles sont capables d'apporter un financement compris entre 300.000 et 3 millions d'euros par programme régional, sans toutefois dépasser les 80 % de financement par programme régional dans les zones de l'objectif 1, 60 % dans les zones de l'objectif 2, et 50 % ailleurs.

Tableau récapitulatif du financement des différents programmes

	Programmes d'initiative nationale			Programme d'initiative communautaire				Actions innovatrices
	Objectif 1	Objectif 2	Objectif 3	INTERREG III	URBAN II	LEADER +	EQUAL	
FEDER	✓	✓		✓	✓			✓
FSE	✓	✓	✓				✓	✓
FEOGA-O	✓					✓		
IFOP	✓							✓

II.B. La politique régionale en Bourgogne (bilan synthétique pour la programmation 2000-2006)

II.B.1. L'objectif 2¹

Pour la période 2000-2006, la Bourgogne bénéficie de financements spécifiquement attachés à l'objectif 2 pour 45,1 % de sa population, répartie sur 56,8 % de son territoire. Les moyens

¹ Le cabinet EDATER a été mandaté pour délivrer une évaluation intermédiaire concernant l'utilisation des fonds structurels européens en Bourgogne sur l'objectif 2.

affectés à l'ensemble des territoires bourguignons par l'Europe s'élèvent à 278,6 millions d'euros, répartis de la manière suivante :

	En millions d'euros	Pourcentage (%)
FEDER / FSE Objectif 2	216,0	78
FEDER Soutien transitoire (phasing out)	17,0	6
FEOGA – Orientation	45,6	16
Total	278,6	100

Le montant total de l'enveloppe bourguignonne s'élève à 875 millions d'euros. Aux 278,6 millions d'euros de l'Europe s'ajoutent en effet 596,4 millions d'euros de cofinancements français (Etat/Région/Départements).

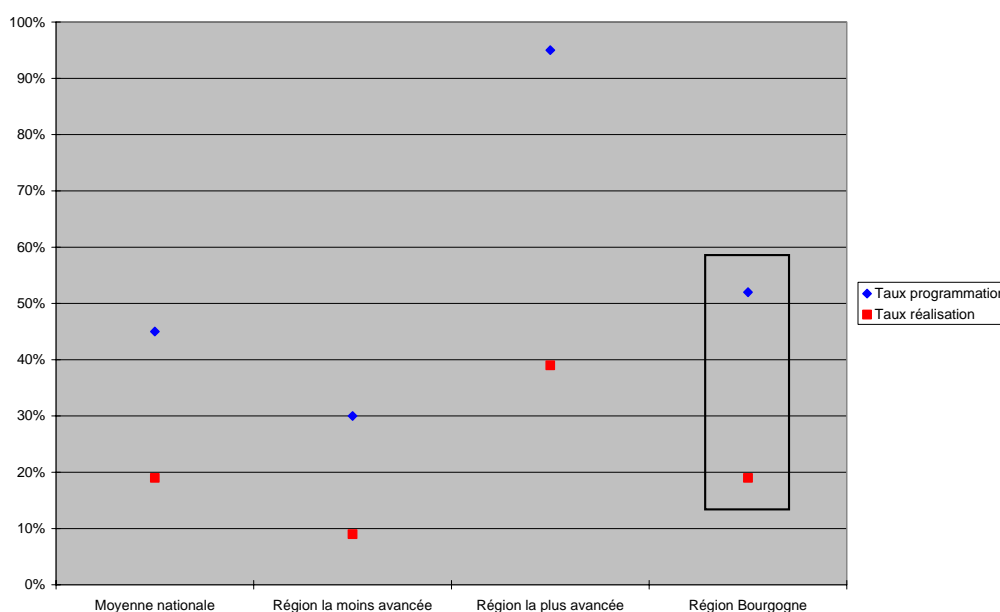
A noter que l'enveloppe de la Bourgogne équivaut à 3,6 % de la totalité de l'enveloppe des régions françaises, alors qu'en termes de population les Bourguignons représentent seulement 2,75 % de la population française.

En Bourgogne, l'objectif 2 (2000-2006) s'articule autour de quatre grands axes d'intervention :

- ✘ renforcer le tissu économique dans une perspective de développement durable (axe 1) ;
- ✘ accompagner la croissance et le développement économique par une gestion des ressources humaines (axe 2) ;
- ✘ compenser les handicaps des zones urbaines en difficulté (axe 3) ;
- ✘ revitaliser les zones rurales (axe 4).

Entre le 1^{er} janvier 2000 et le 6 juin 2003, la région Bourgogne a programmé 1.781 dossiers pour un montant de 520 millions d'euros (dont 161 millions d'euros viennent de l'Europe), soit un taux de programmation de 59,43 %.

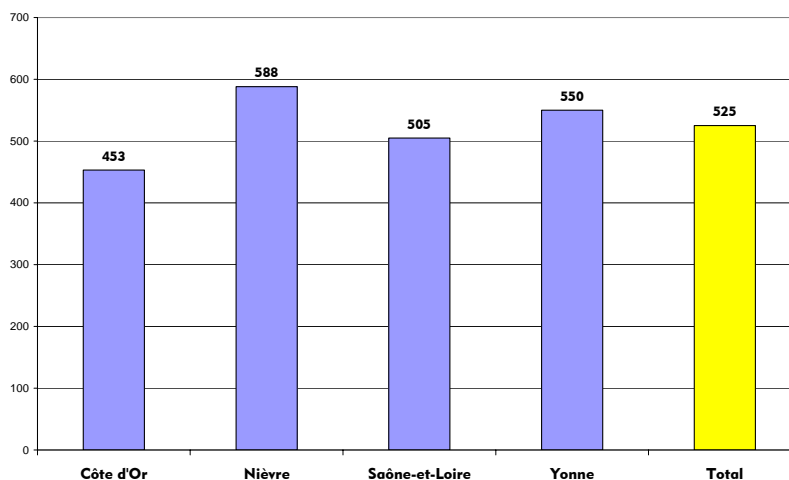
Objectif 2 – Position de la région Bourgogne dans l'ensemble des régions
(en fonction du taux de programmation)
(Source : données PRESAGE au 06/06/2003)



Les résultats du programme Objectif 2 Bourgogne sont supérieurs à la moyenne nationale pour le taux de programmation. L'effet levier¹ s'élève à 3,2 euros, ce qui traduit l'implication des acteurs publics et privés locaux et la bonne articulation du programme avec d'autres outils (contrat de plan Etat-Région (CPER), par exemple).

Il ressort du rapport d'évaluation rendu en juillet 2003 par le cabinet EDATER que la moitié de la programmation s'est concentrée sur le département de la Saône-et-Loire. On constate cependant, si l'on fait le rapport entre les montants programmés et la population éligible, que la Nièvre est le département qui a le plus mobilisé de crédits, avec 588 euros par habitant.

Montant moyen programmé par habitant éligible et par département (en euros)



Comme le montre le tableau suivant, les effets sur l'emploi sont indéniables. Il convient cependant de relever une quantification initiale des objectifs excessivement prudente.

	Prévu (2006)	Mi-parcours (2003)	Effectué (2003)	Pourcentage à mi-parcours	Pourcentage sur le prévu
Emplois créés	1.200	600	942	157 %	78,5 %
Emplois maintenus	1.800	900	4.401	489 %	244,5 %

La cohérence et la pertinence de la stratégie mise en œuvre en Bourgogne font qu'elle appartient aujourd'hui au groupe des cinq régions françaises les plus actives pour le programme Objectif 2. Celui-ci, en effet, « s'avère couvrir globalement les besoins des territoires et son caractère ouvert lui permet de s'adapter aux dynamiques locales² ». Toutefois, selon le cabinet EDATER, « une meilleure prise en compte des évolutions territoriales et des priorités transversales constituerait un plus indéniable³ ». L'émergence des pays et des agglomérations exige en effet qu'ils soient mieux pris en compte.

Selon le comité de suivi du 11 juin 2004, avec 76,5 % de taux de programmation tous fonds confondus, la Bourgogne était en tête des régions françaises. Il n'en demeure pas moins que le rapport consommation-programmation doit être surveillé.

¹ L'effet levier est le ratio entre le nombre d'euros investis au final et le nombre d'euro mobilisés par les fonds structurels.

² Evaluation intermédiaire Objectif 2 2000-2006 en Bourgogne, rapport final, EDATER.

³ Evaluation intermédiaire Objectif 2 2000-2006 en Bourgogne, op. cit.

Les règlements communautaires ont prévu l'attribution d'une réserve de performance s'élevant à 4 % des crédits communautaires pour encourager et récompenser les régions qui ont le mieux programmé et financé. En France, cette enveloppe atteint 273 millions pour les régions de l'objectif 2. La Bourgogne fait partie des régions les mieux dotées et a reçu, à ce titre, 14,858 millions d'euros, soit 6,36 % de l'enveloppe initiale.

II.C. L'objectif 3

Avec une maquette financière pour la programmation 2000-2006 de 98 millions d'euros, la Bourgogne est une « petite région » du point de vue du FSE. Cependant, avec une réalisation des objectifs à 152 %¹, elle a contribué significativement à l'effort national d'évitement du dégageant d'office. Début 2005, 75 % de la maquette avaient été programmés et 50 % avaient été entièrement réalisés et payés.

Au plan national, il semble que 15,7 millions d'euros des crédits européens programmés en 2002 devraient faire l'objet d'un dégageant d'office, soit moins de 1 % des fonds structurels à disposition de la France. Pour près de 64 %, ces 15,7 millions d'euros sont des crédits non dépensés du FSE destinés à soutenir des projets en matière d'emploi, de formation professionnelle et d'éducation. C'est en particulier le FSE objectif 2 qui pose des problèmes. Celui-ci recouvre des aides territorialisées directement mobilisables par les associations et les collectivités locales et souffre de la concurrence du FSE objectif 3.

¹ Comité de pilotage régional – objectif 3-FSE – Compte-rendu de la réunion du 4 février 2005.

III. LA REFORME DES FONDS STRUCTURELS EUROPEENS

III.A. L'élargissement et les mutations économiques

Le 1^{er} mai 2004, dix nouveaux pays sont devenus membres de l'UE : Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République tchèque, Slovaquie et Slovénie. La Bulgarie et la Roumanie, quant à elles, sont en attente d'adhésion (leur intégration est programmée pour 2007).

En termes de population, cet élargissement est plus limité que celui de 1973 (augmentation de 20 %, contre 34 % au moment de l'adhésion du Royaume-Uni, de l'Irlande et du Danemark)¹.

La question démographique ne constitue donc pas l'enjeu principal de ce cinquième élargissement. Son originalité réside davantage dans l'introduction d'un haut degré d'hétérogénéité dans l'UE. Lors de leur adhésion en 1986, l'Espagne et le Portugal avaient un revenu par habitant correspondant environ à 70 % de la moyenne communautaire. Selon le Centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII), les écarts de revenus des dix nouveaux membres sont beaucoup plus importants : en République tchèque, le PIB par habitant représente 61,3 % de la moyenne de l'UE ; il est de 34 % en Lituanie².

Dans un avis récent, le CESR de Midi-Pyrénées a pointé les principales disparités existant entre les Quinze et les nouveaux États membres :

- ✘ le PNB par habitant des dix pays de l'élargissement est inférieur à 50 % de la moyenne de l'UE des Quinze ;
- ✘ le taux d'emploi dans ces pays est de 56 %, contre 64 % dans l'UE des Quinze ;
- ✘ 93 % des habitants des nouveaux pays résident dans des régions dont le PIB par habitant est inférieur à 75 % du PIB des Quinze³.

Le Conseil économique et social national a relevé par ailleurs, dans un avis rendu en 2003, que les principaux besoins des nouveaux pays concernent les infrastructures et les équipements : « Pour restructurer et/ou désenclaver les territoires, il faudra promouvoir un développement des infrastructures de transport, de télécommunication, d'énergie, d'environnement. En matière de transport, 19.000 km de routes, 21.000 km de voies ferrées, 4.000 km de voies navigables, quarante aéroports et vingt ports maritimes doivent être construits ou reconstruits⁴. »

¹ Hedi BHIR, Lionel FONTAGNE, Paolo ZANGHIERI, *Avec l'élargissement, tout le monde sera-t-il gagnant ?*, La lettre du CEPII, n° 222, avril 2003.

² Cité par la Fédération bancaire française : www.fbf.fr.

³ Francis MAYOS (rapporteur), *L'avenir de la politique régionale européenne après 2006*, CESR Midi-Pyrénées, 17 mai 2004.

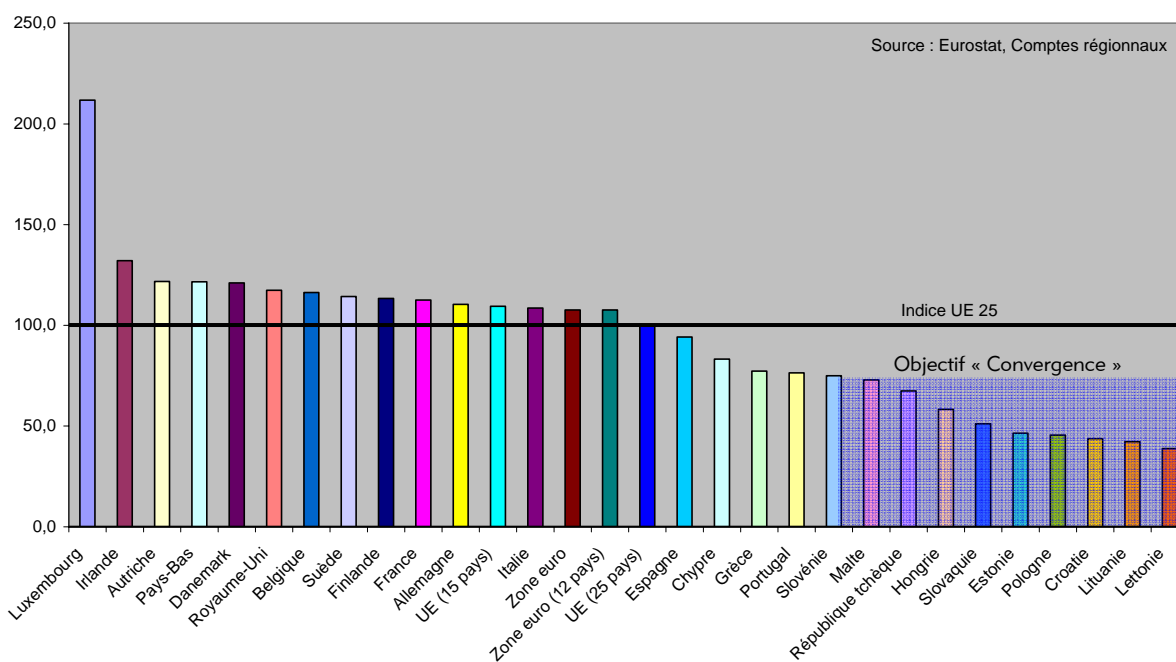
⁴ Charles BONISOL (rapporteur), *Les fonds structurels comme outils d'aménagement du territoire*, Conseil économique et social, 2003.

Danuta HÜBNER, membre de la Commission européenne chargée de la politique régionale, note dans un rapport récent qu'avec « l'élargissement à vingt-cinq Etats membres (et l'adhésion probable à l'Union de la Bulgarie et de la Roumanie en 2007), les disparités se sont fortement accrues dans l'Union européenne¹ ».

En 2002 -année la plus récente pour laquelle des données régionales sont disponibles-, les niveaux de PIB par habitant étaient compris entre 189 % de la moyenne de l'UE-25 dans les dix régions les plus prospères et 36 % dans les dix régions les moins riches. Plus d'un quart de la population de l'UE a un PIB par habitant inférieur à 75 % de la moyenne. Dans les nouveaux Etats membres, cela concerne 90 % de la population totale, exceptées les régions de Prague, de Bratislava et de Budapest, ainsi que Chypre et la Slovaquie².

PIB par habitant en 2003

(Source : EUROSTAT)



Ces écarts de développement, s'ils font de cette intégration une expérience économique originale, représentent avant tout un défi majeur pour l'UE. Ils ont pour conséquence essentielle un déplacement du centre de gravité de la politique de cohésion vers l'Est.

Parallèlement aux effets de l'élargissement, l'UE est confrontée à d'autres problématiques. Comme le note le groupe de haut niveau mis en place pour conduire l'évaluation à mi-parcours du processus de Lisbonne, « l'Europe a perdu du terrain, tant par rapport aux Etats-Unis qu'à la Chine, et ses sociétés sont soumises à des tensions³ ».

L'Europe doit tout d'abord relever le double défi lancé par l'Asie et les Etats-Unis. Le potentiel de l'économie chinoise fait de ce pays un nouveau concurrent pour l'Europe. De même que l'Inde, qui bénéficie de la délocalisation ou de l'externalisation de certains services grâce à son énorme réservoir de main d'œuvre formée, bon marché et anglophone.

¹ Troisième rapport d'étape sur la cohésion : vers un nouveau partenariat pour la croissance, l'emploi et la cohésion, communication de la Commission (COM (2005) 192), 17 mai 2005.

² Ibidem.

³ Relever le défi : la stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi, Office des publications officielles des Communautés européennes, 2004.

L'UE doit en outre faire face à la prédominance des Etats-Unis dans le domaine de l'économie de la connaissance. Ceux-ci comptent 74 % des 300 premières entreprises consacrant le plus de moyens financiers à la recherche et au développement technologique (RDT). La part mondiale de l'UE dans les exportations de produits de haute technologie est inférieure à celle des Etats-Unis. « Dans une économie mondiale, l'Europe n'a d'autre choix que d'améliorer de manière radicale son économie de la connaissance et ses performances économiques si elle veut relever les défis posés par l'Asie et les Etats-Unis¹ ».

Sous l'effet conjugué de la chute du taux de natalité et de l'augmentation de l'espérance de vie, la pyramide des âges de la population européenne connaît également une évolution préoccupante. « Selon les projections de la Commission européenne, le vieillissement démographique aura, à lui seul, pour effet de faire baisser le taux de croissance potentiel de l'Union du taux actuel de 2-2,25 % à environ 1,25 % d'ici à 2040. Globalement, cette diminution aurait pour effet de réduire le PIB par habitant de quelques 20 %² ».

Dans ce contexte, la Commission européenne a jugé que l'intervention de l'UE exigeait un renforcement dans un certain nombre de domaines essentiels de sa politique de cohésion. Ce projet de réforme prend en compte les stratégies élaborées lors des conseils de Lisbonne et de Göteborg.

III.B. Une réforme au cœur de la stratégie de Lisbonne-Göteborg

Les chefs d'Etat et de gouvernement de l'UE réunis en conseil extraordinaire à Lisbonne (23 et 24 mars 2000) se sont fixés comme objectif de donner des lignes directrices susceptibles de saisir les opportunités offertes par la nouvelle économie afin, entre autres, d'éradiquer le fléau social que représente le chômage. La stratégie ainsi élaborée vise « à faire de l'Europe, d'ici 2010, l'économie fondée sur la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde³ ». Ces buts ambitieux ont été chiffrés avec quatorze indicateurs, parmi lesquels la croissance (3 % par an), la part du PIB consacrée à la recherche (3 %), le taux d'emploi global de la population (70 %), le taux d'emploi des femmes (60 %), le taux d'emploi des travailleurs âgés de 50 à 64 ans (50 %).

Le Conseil européen de Nice (7, 8 et 9 décembre 2000) a transposé les objectifs de Lisbonne en une stratégie d'inclusion sociale coordonnée au niveau de l'UE⁴.

Le Conseil européen de Göteborg (15 et 16 juin 2001), quant à lui, a mis l'accent sur la protection de l'environnement et la réalisation d'un modèle plus durable de développement : « Le Conseil européen approuve une stratégie de développement durable qui complète l'engagement politique de l'Union à l'égard d'un renouveau économique et social et ajoute une troisième dimension, celle de l'environnement, à la stratégie de Lisbonne, définissant ainsi une nouvelle approche en matière d'élaboration des politiques. Les modalités de mise en œuvre de cette stratégie seront définies par le Conseil⁵ ».

¹ *Ibidem.*

² *Ibidem.*

³ *Proposition de règlement du Conseil portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion*, communication de la Commission (COM (2004) 492 final), 14 juillet 2004.

⁴ *Traité de Nice modifiant le traité sur l'Union européenne, les traités incluant les communautés européennes et certains actes connexes*, Journal officiel des Communautés européennes (2001/C 80/01), 10 mars 2001.

⁵ *Conseil européen de Göteborg (15-16 juin 2001)*, conclusions de la Présidence.

III.B.1. Principes et objectifs des futurs fonds structurels européens

a. Trois grands principes

La prochaine programmation des fonds structurels reposera sur trois grands principes : la concentration, la simplification et la décentralisation.

La concentration consiste en l'adoption d'un document plus stratégique pour renforcer les priorités de l'UE. **Géographiquement, près de 80 % des ressources de la politique régionale seront réservées aux régions les plus défavorisées.** Thématiquement, les priorités seront axées sur les agendas de Lisbonne et de Göteborg.

La simplification se traduira par une réduction du nombre de règlements, d'objectifs (trois au lieu de sept) **et de fonds** (trois au lieu de six). Par ailleurs, exception faite de l'objectif « convergence », **le principe du zonage sera abandonné.** La gestion financière gagnera en flexibilité pour les adaptations des programmes et le système de contrôle sera proportionnel.

La décentralisation accordera un rôle accru aux régions, la gestion devant être partagée entre les niveaux européens, nationaux, régionaux, urbains et locaux. De plus, toutes les régions bénéficieront désormais des fonds structurels.

Bien sûr, **les principes clefs de la politique de cohésion demeureront : interventions complémentaires** avec les priorités nationales ; **cofinancement ; programmation pluriannuelle ; partenariat¹ ; subsidiarité et proportionnalité² ; gestions partagées³ ; additionnalité⁴ ; égalité des chances pour les femmes et les hommes.**

b. Trois objectifs prioritaires

S'appuyant sur les engagements de Lisbonne et de Göteborg, la nouvelle architecture de la politique de cohésion de l'UE après 2006 définit **trois objectifs prioritaires : la convergence, la compétitivité régionale et l'emploi, la coopération territoriale européenne** (voir carte page suivante). **La moyenne triennale 2000-2001-2002 du PIB par habitant constituera un critère d'éligibilité aux nouveaux fonds structurels⁵.**

¹ Le partenariat implique les autorités régionales, urbaines, locales, les partenaires économiques et sociaux, la société civile, les organisations environnementales et d'égalité des chances.

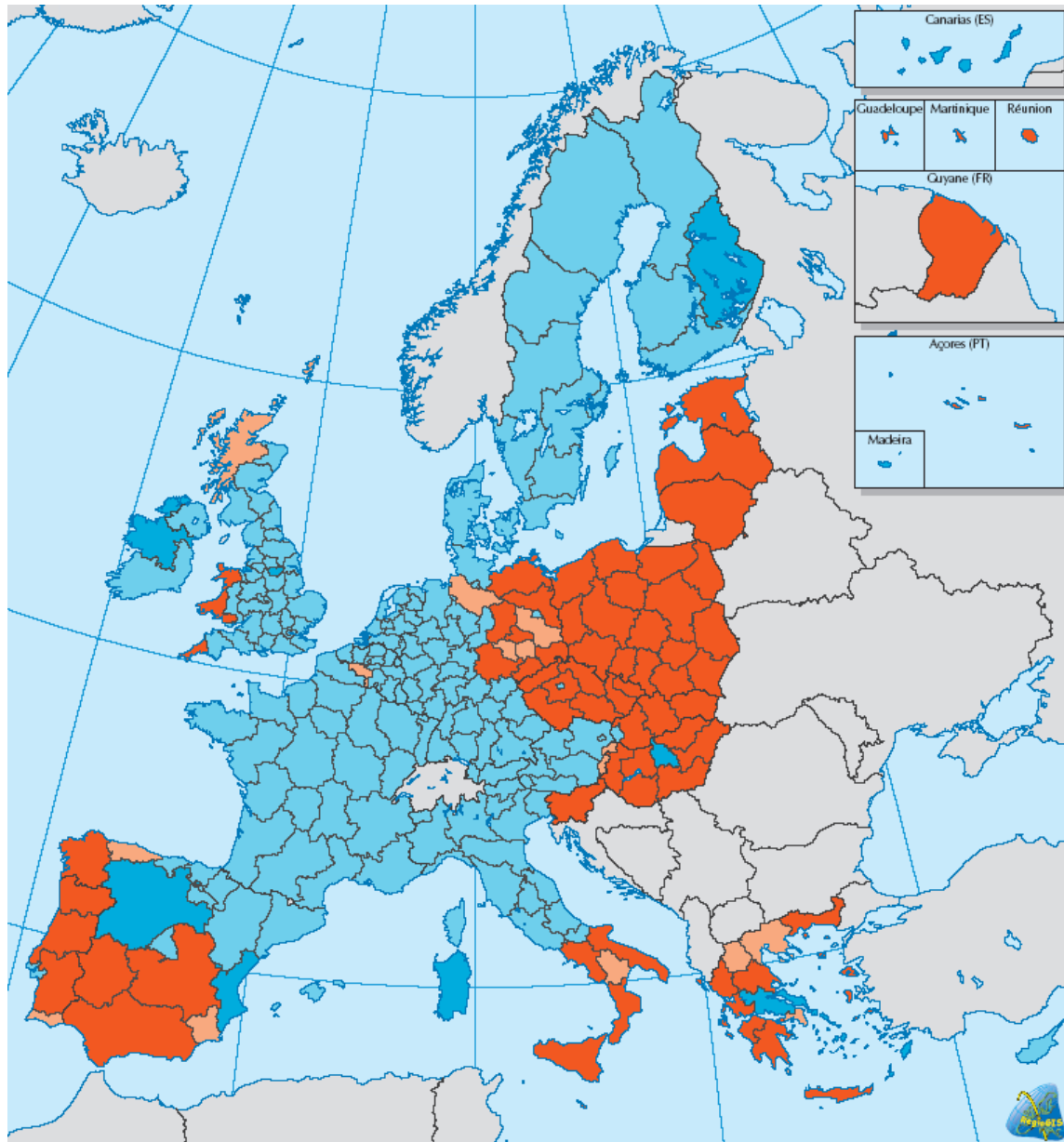
² Les interventions respectent le système institutionnel des États membres et la gestion est proportionnelle à la contribution de la Communauté dans les domaines du contrôle, de l'évaluation et de la surveillance.




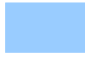
³ Les États membres et la Commission européenne partagent la responsabilité du contrôle budgétaire.

⁴ Les fonds structurels ne peuvent se substituer aux dépenses publiques nationales.

⁵ *Les dernières statistiques régionales européennes confortent la proposition de la Commission concernant les Fonds structurels pour 2007-2010*, communiqué de presse de la Commission européenne (IP/05/107), 28 janvier 2005.

Eligibilité géographique au soutien des fonds structurels 2007-2013
(Source EUROSTAT)



-  **Objectif « convergence »**
(régions > 75% (UE-25))
-  **Objectif « convergence »**
(régions subissant l'effet statistique)
-  **Objectif « compétitivité régionale et emploi »**
(régions passant naturellement au dessus de 75 %)
-  **Objectif « compétitivité régionale et emploi »**

La convergence (FEDER, FSE, Fonds de cohésion)

Conformément à l'article 158 du traité instituant la Communauté européenne¹, l'objectif « convergence » intéresse les Etats et les régions les moins développés, c'est-à-dire ceux et celles dont le PIB par habitant est inférieur à 75 % de la moyenne communautaire². Financé à la fois par le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion, il représentera plus de 78,54 %³ du budget affecté à la nouvelle politique de cohésion et portera prioritairement sur⁴ :

- ✘ l'amélioration des conditions de croissance et d'emploi grâce à l'investissement en ressources physiques et humaines,
- ✘ l'adaptabilité aux changements économiques et sociaux,
- ✘ l'innovation et l'économie de la connaissance,
- ✘ la protection de l'environnement,
- ✘ l'efficacité administrative.

La compétitivité régionale et l'emploi (FEDER, FSE)

Si les interventions dans les Etats et les régions les moins développés constituent une priorité, une double approche est proposée dans le reste de l'UE.

A travers des programmes régionaux financés par le FEDER, la politique de cohésion aidera en premier lieu les régions à anticiper les changements économiques dans les zones industrielles, urbaines et rurales en renforçant leur compétitivité et leur attractivité.

D'autre part, au moyen de programmes financés par le FSE, la politique de cohésion aidera les personnes à se préparer et à s'adapter aux évolutions économiques en soutenant les politiques visant le plein emploi, la qualité et la productivité, ainsi que l'inclusion sociale, conformément aux priorités politiques de la stratégie européenne pour l'emploi⁵ (SEE).

Deux groupes de régions seront concernés par l'objectif « compétitivité régionale et emploi » :

- ✘ les régions actuellement éligibles à l'objectif 1, mais qui, en raison de leurs progrès économiques, ne répondent plus aux critères des programmes de convergence : elles bénéficieront pendant une période transitoire d'un soutien (au titre du « phasing in ») ;
- ✘ toutes les autres régions de l'UE ne relevant ni des programmes de convergence ni du soutien temporaire.

¹ « La Communauté vise à réduire l'écart entre les niveaux de développement des diverses régions et le retard des régions ou îles les moins favorisées, y compris les zones rurales » (*Traité instituant la Communauté européenne*, titre XVII (cohésion économique et sociale), article 158).

² A noter que, pour consolider l'acquis des programmes antérieurs, une aide temporaire sera accordée au titre de cette priorité aux régions dont le PIB par habitant était inférieur à 75 % de la moyenne communautaire calculée pour l'UE des Quinze. Cette aide est appelée « effet statistique de l'élargissement ».

³ D'un montant de 264 milliards d'euros, les ressources de cet objectif seront réparties comme suit : 67,34 % pour les régions au PIB/hab inférieur à 75 % de la moyenne communautaire, 8,38 % pour les régions concernées par l'effet statistique, 23,86 % pour les pays bénéficiaires du Fonds de cohésion, 0,42 % pour les régions ultrapériphériques (*Proposition de règlement du Conseil portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion*, communication de la Commission (COM (2004) 492 final), 14 juillet 2004).

⁴ *La cohésion au tournant de 2007*, Inforegio, fiche d'information 2004.

⁵ La SEE est construite autour de quatre priorités : l'employabilité, l'esprit d'entreprise, l'adaptabilité et l'égalité des chances.

L'objectif « compétitivité régionale et emploi » représentera plus 17,22 %¹ du budget alloué à la nouvelle politique de cohésion.

La coopération territoriale européenne (FEDER)

Ce nouvel objectif, inspiré du PIC INTERREG, est destiné à soutenir la coopération aux niveaux transfrontalier, transnational et interrégional.

Toutes les régions situées le long des frontières internes terrestres, de certaines frontières terrestres externes, ainsi que le long de certaines frontières maritimes voisines, seront éligibles à la coopération transfrontalière, le but étant de promouvoir « des solutions communes à des problèmes communs entre autorités voisines, telles que le développement urbains, rural et côtier² ».

L'objectif « coopération territoriale européenne » représentera plus de 3,94 %³ du budget alloué à la nouvelle politique de cohésion.

III.B.2. L'objectif « compétitivité régionale et emploi⁴ » : synthèse des priorités, par fonds (propositions du Parlement européen et du Conseil)

a. Le fonds européen de développement régional (FEDER)⁵

Le FEDER contribue au financement de l'aide visant à renforcer la cohésion économique, sociale et territoriale en réduisant les disparités régionales et en soutenant le développement et l'ajustement structurel des économies régionales, y compris la reconversion des régions industrielles en déclin. Se faisant, ce fonds intègre les priorités de la Communauté, et en particulier la nécessité de renforcer la compétitivité et l'innovation, de créer des emplois durables et d'encourager une croissance respectueuse de l'environnement.

Au titre de l'objectif « compétitivité régionale et emploi », le FEDER concentrera son aide sur le soutien au développement économique durable à travers trois priorités : l'innovation et l'économie de la connaissance ; l'environnement et la prévention des risques ; l'accessibilité aux réseaux de transports et de télécommunication.

¹ Soit 57,9 milliards d'euros, répartis comme suit : 83,44 % pour les régions n'émergeant pas de l'actuel objectif 1, 16,56 % pour les régions en « phasing in » (*Proposition de règlement du Conseil portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion*, communication de la Commission (COM (2004) 492 final), 14 juillet 2004).

La cohésion au tournant de 2007, Info regio, fiche d'information 2004.

² *Proposition de règlement du Conseil portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion*, communication de la Commission (COM (2004) 492 final), 14 juillet 2004.

³ Soit 13,2 milliards d'euros, répartis comme suit : 47,73 % pour la coopération transfrontalière, 47,73 % pour les zones de coopération transnationale, 4,54 % pour les réseaux européens de coopération et d'échange.

Proposition de règlement du Conseil portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion, communication de la Commission (COM (2004) 492 final), 14 juillet 2004).

⁴ La Bourgogne n'étant pas concernée par l'objectif « convergence », nous traiterons dans cette étude uniquement le volet « compétitivité régionale et emploi ».

⁵ *Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif au Fonds européen de développement régional*, communication de la Commission (COM (2004) 495 final), 14 juillet 2004.

Concernant l'innovation et l'économie de la connaissance, l'aide du FEDER concernera la conception et la mise en œuvre de stratégies régionales d'innovation propices à la création de systèmes d'innovation régionaux efficaces, et en particulier :

- ✘ le renforcement des capacités régionales de RDT et d'innovation, grâce :
 - à l'aide aux centres de compétence industriels ou technologiques,
 - à la promotion du transfert de technologies,
 - au développement de la prévision technologique et de la comparaison internationale des politiques de promotion de l'innovation,
 - au soutien à la collaboration entre entreprises et aux politiques innovantes conjointes dans le domaine de la RDT et de l'innovation ;
- ✘ la stimulation de l'innovation dans les PME par :
 - la promotion des réseaux de coopération entre les universités et les entreprises,
 - le soutien des réseaux et grappes de PME,
 - un meilleur accès des PME aux services d'appui avancé aux entreprises,
 - le soutien à l'intégration de technologies propres et innovantes dans les PME ;
- ✘ la promotion de l'esprit d'entreprise et l'encouragement à la création de nouvelles entreprises par les universités et les entreprises existantes ;
- ✘ la création de nouveaux instruments financiers et de pépinières propices à la création des entreprises faisant une utilisation intensive de la connaissance.

Sur le plan de l'environnement et de la prévention des risques, le FEDER concentrera son action sur cinq points :

- ✘ l'encouragement des investissements destinés à la réhabilitation des sites et terrains contaminés ;
- ✘ la promotion du développement des infrastructures liées à la biodiversité et à NATURA 2000 contribuant au développement économique durable et à la diversification des zones rurales ;
- ✘ la stimulation de l'efficacité énergétique et de la production d'énergies renouvelables ;
- ✘ la promotion de transports publics urbains propres ;
- ✘ l'élaboration de plans et d'actions pour prévenir et gérer les risques naturels et technologiques.

Le soutien du FEDER à l'accessibilité aux réseaux de transports et de télécommunication visera :

- ✘ le développement des réseaux secondaires au moyen de :
 - l'amélioration des liaisons avec les réseaux transeuropéens de transport, avec les centres ferroviaires, aéroports et ports régionaux ou avec les plateformes multimodales,
 - la mise en place de liaisons transversales avec les principales lignes ferroviaires,
 - la promotion des voies navigables intérieures régionales et locales ;
- ✘ l'encouragement de l'accès aux TIC par les PME grâce :
 - au soutien de l'accès aux réseaux,
 - à l'établissement de points d'accès publics à Internet,
 - à l'équipement et au développement de services et d'applications.

b. Le Fonds social européen (FSE) ¹

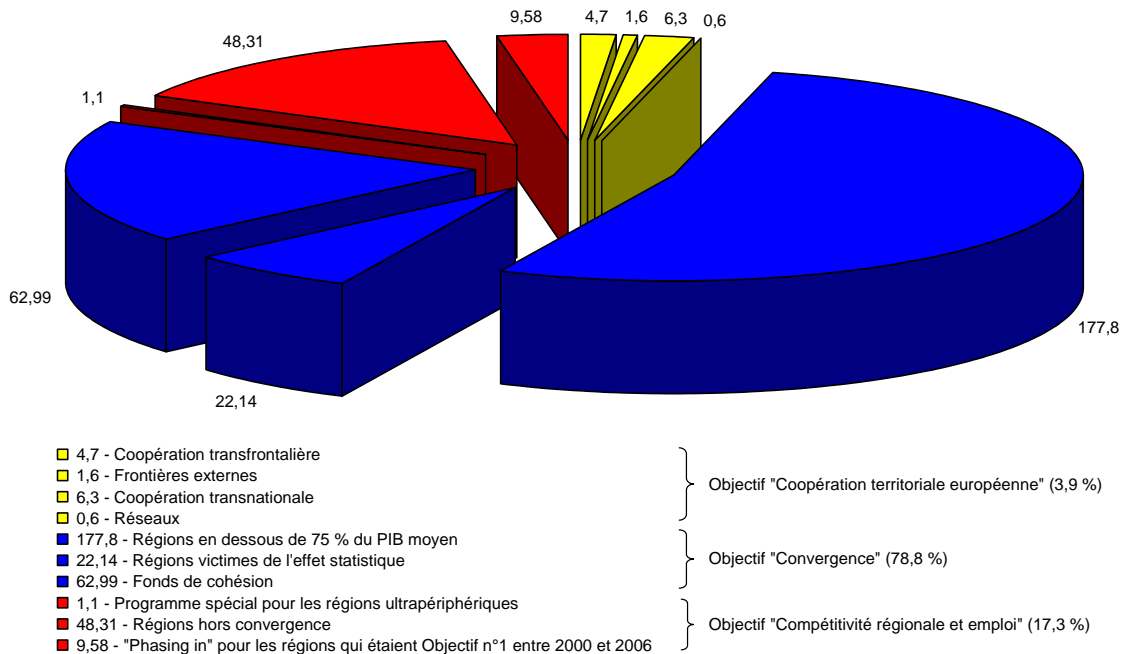
Le FSE renforce la cohésion économique et sociale en soutenant les politiques des Etats membres visant à atteindre le plein emploi, à améliorer la qualité et la productivité du travail et à promouvoir l'inclusion sociale et la réduction des disparités régionales en matière d'emploi. En particulier, il soutient les actions conformes aux lignes directrices et recommandations adoptées au titre de la SEE.

Dans le cadre de l'objectif « compétitivité régionale et emploi », le FSE soutiendra des actions visant :

- ✘ à accroître l'adaptabilité des salariés et des entreprises par :
 - l'augmentation de l'investissement dans les ressources humaines par les entreprises, en particulier les PME,
 - l'anticipation et la gestion positive des changements économiques ;
- ✘ à améliorer l'accès à l'emploi des demandeurs d'emplois grâce à :
 - la modernisation et au renforcement des institutions du marché du travail,
 - la mise en œuvre de mesures actives et préventives assurant l'identification précoce des besoins et un soutien personnalisé,
 - la promotion d'actions spécifiques en vue d'accroître la participation durable et la progression des femmes dans l'emploi et de renforcer l'intégration sociale des migrants ;
- ✘ à renforcer l'inclusion sociale des personnes défavorisées et à lutter contre les discriminations en :
 - encourageant des parcours d'insertion dans l'emploi pour les personnes défavorisées, les personnes confrontées à l'exclusion sociale et à l'abandon scolaire précoce, les minorités et les personnes handicapées,
 - promouvant la diversité sur le lieu de travail et la lutte contre les discriminations dans l'accès au marché du travail ;
- ✘ à mobiliser en faveur des réformes conduites dans les domaines de l'emploi et de l'inclusion sociale.

¹ Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif au Fonds social européen, communication de la Commission (COM (2004) 493 final), 14 juillet 2004.

III.B.3. La politique de cohésion 2007-2013 : ventilation par objectifs¹



Source : Commission européenne, direction générale de la politique régionale

III.B.4. Le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)

L'Agenda 2000 a fait du développement rural le deuxième pilier de la politique agricole commune (PAC). La réforme de la PAC, adoptée le 26 juin 2003, a renforcé ce pilier, notamment en étendant le champ d'application des mesures éligibles (en matière de soutien des jeunes agriculteurs et du respect des normes liées à l'environnement) à la santé, au bien-être des animaux et à la qualité alimentaire.

Les régions rurales représentent 90 % du territoire de l'UE², avec des terres principalement affectées à l'agriculture et à la sylviculture. L'agriculture seule ne pouvant garantir la survie de ces régions, la politique de développement rural doit permettre d'une part de développer l'emploi dans de nouveaux secteurs, et, d'autre part, de freiner l'exode rural.

La conférence de Salzbourg (12 novembre 2003) a été l'occasion pour la Commission européenne de préparer le contenu et le financement du développement rural pour la période 2007-2013. Les conclusions de cette conférence sont allées dans le sens de la création d'un fonds spécifique destiné à financer le développement rural : le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER). Les objectifs de ce fonds, dont le montant sera de 89 milliards d'euros pour la période 2007-2013, se déclineront selon trois axes :

¹ En milliards d'euros.

² Proposition de règlement du Conseil concernant le soutien au développement rural par le fonds européen agricole pour le développement rural, communication de la Commission (COM (2004) 490 final), 14 juillet 2004.

- ✘ l'amélioration de la compétitivité de l'agriculture et de la sylviculture (axe 1),
- ✘ la gestion de l'espace rural et de l'environnement (axe 2),
- ✘ l'amélioration de la qualité de la vie dans les zones rurales et la diversification des activités économiques (axe 3).

Modalité d'intervention du FEADER (préconisation du Parlement européen et du Conseil) ¹

	OBJET	POURCENTAGE DU FINANCEMENT	TAUX DE COFINANCEMENT COMMUNAUTAIRE
<u>Axe 1</u>	<p>Potentiel humain :</p> <ul style="list-style-type: none"> - installation de jeunes agriculteurs, - formation professionnelle des actifs, - préretraite. <p>Potentiel physique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - investissements dans les exploitations et les petites entreprises agricoles et forestières, - amélioration des infrastructures, - reconstitution du potentiel de production agricole à la suite de catastrophes naturelles, - amélioration de la qualité alimentaire. 	Au moins 15 % de l'enveloppe nationale.	Plafonné à 50 % (75 % dans les zones de convergence).
<u>Axe 2</u>	<p>Utilisation durable des terres agricoles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - indemnités compensatoires de handicaps naturels, - mesures agro-environnementales. <p>Utilisation durable des terres sylvicoles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - paiements effectués dans le cadre de NATURA 2000, - investissements non productifs (prise en compte de l'environnement ou de l'utilité publique). 	Au moins 25 %.	Plafonné à 55 % (80 % pour les zones de convergence).
<u>Axe 3</u>	<p>Diversification de l'économie rurale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - diversification des activités non agricoles, - aides aux micro-entreprises en zone rurale, - encouragement des activités touristiques, - valorisation de patrimoine naturel. <p>Amélioration de la qualité de vie pour la population :</p> <ul style="list-style-type: none"> - services essentiels pour la population, - rénovation des villages, - préservation du patrimoine rural, - formation professionnelle des acteurs ruraux, - animation et assistance pour la mise en œuvre de stratégies locales de développement. 	Au moins 15 %.	Plafonné à 50 % (75 % dans les zones de convergence).

¹ Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif au Fonds social européen, communication de la Commission (COMM (2004) 493 final), 14 juillet 2004.

IV. LES BASES D'UNE STRATEGIE REGIONALE

Avant d'aborder les pistes de réflexion du CESR de Bourgogne pour une stratégie régionale, il paraît utile de rappeler les principales incertitudes qui pèsent encore sur l'avenir des fonds structurels européens, et en particulier sur la définition du cadre budgétaire et politique pour l'après 2006.

IV.A. Les incertitudes pesant sur les futurs fonds structurels

IV.A.1. Quel budget ?

Pour réduire l'écart entre les régions, l'Europe a besoin d'un budget à la hauteur de ses ambitions. Le cadre financier proposé par la Commission européenne le 14 juillet 2004, pour la période 2007-2013, repose sur une hypothèse budgétaire correspondant à 1,14 % du revenu national brut (RNB) communautaire en crédits de paiement (soit un plafonnement à 1,24 % en crédits d'engagement).

En décembre 2003, six pays contributeurs nets -Allemagne, Autriche, France, Pays-Bas, Royaume-Uni et Suède- avaient pris position contre cette proposition en exigeant un plafonnement du budget à 1 % du RNB communautaire. Depuis, l'Italie, principal contributeur avec la France en cas de hausse du budget de l'UE, s'est déclarée opposée à toute évolution¹.

Manifestement la ligne du 1 % regroupe des Etats qui ne sont unis que par le refus de payer plus. Au-delà, les attitudes divergent profondément² :

- ✘ le Royaume-Uni veut conserver son chèque qui l'exonère pratiquement des dépenses liées à l'élargissement : partisan d'une vaste zone de libre échange, il serait éventuellement prêt à remettre en cause ses avantages contre le démantèlement de la PAC et des fonds structurels ;
- ✘ les Pays-Bas, la Suède, et dans une moindre mesure l'Autriche, perçoivent comme une grande injustice le fait de figurer parmi les plus gros contributeurs nets : la solution, selon eux, passe par une affectation exclusive des fonds structurels aux nouveaux pays et par une limitation des budgets de la PAC ;
- ✘ l'Allemagne refuse de voir son solde net augmenter, mais veut bénéficier des fonds structurels pour les Länder de l'Est, sans mécontenter les nouveaux adhérents ni offenser la France sur la PAC ;
- ✘ l'Italie est un peu sur la même position, tout en suggérant un début d'aménagement de la PAC ;
- ✘ compte tenu du montant de sa dette publique, la France se trouve contrainte à ne pas augmenter la dépense publique ou à dégager une croissance plus forte, or le passage de 1 % du RNB à 1,14 % entraînerait pour la France une dégradation très forte de son solde net vis-à-vis de l'UE.

¹ **Georges DE LA LOYERE** (rapporteur), *Les perspectives financières de l'Union européenne*, avis du CES national, 11 mai 2005.

² *Ibidem*.

Un écart de 210 milliards d'euros existe entre l'hypothèse haute de la Commission européenne (1.025 milliards d'euros¹) et l'hypothèse basse du « groupe des six plus un » (815 milliards d'euros²). Les budgets proposés pour la période 2007-2013 par la Commission européenne en faveur de la politique de cohésion (336,1 milliards d'euros³) et du développement rural (95,75 milliards d'euros) dépendront donc fortement de l'hypothèse qui sera retenue *in fine*.

Si l'on réduit le niveau des dépenses liées aux crédits de paiement en dessous de 1,14 % du RNB, **des programmes seront inévitablement sacrifiés, en particulier l'objectif « compétitivité régionale et emploi », dont devrait bénéficier la Bourgogne.** Cet objectif, note à juste titre le Comité des régions, « ne peut pas servir de variable d'ajustement dans le cadre des négociations sur les crédits de paiement pour les prochaines perspectives financières⁴ ».

L'Association des régions de France (ARF), le Comité des régions et plusieurs régions françaises se sont élevés contre cette demande.

- ✗ « Le Conseil régional d'Auvergne demande au Gouvernement français de faire évoluer sa position afin de garantir aux Régions les ressources dont elles ont besoin pour leur développement en acceptant une contribution de 1,14 % du RNB communautaire au budget de l'Europe⁵ ».
- ✗ « Le Comité des régions partage l'avis de la Commission selon lequel il est irréaliste d'obtenir plus d'Europe avec moins d'argent. Les nouveaux domaines des politiques communautaires exigent des moyens financiers supplémentaires⁶ ».
- ✗ « Le Conseil régional d'Aquitaine s'oppose à l'hypothèse défendue par les six Etats membres contributeurs nets et défend la position de la Commission européenne⁷ ».

Pour sa part, la commission temporaire sur les perspectives financières de l'UE, mise en place par le Parlement européen, a proposé par l'intermédiaire de son rapporteur, Reimer BÖGE, un cadre financier pluriannuel à 1,07 % du RNB communautaire en crédits de paiement (soit 883 milliards d'euros) et à 1,18 % en crédits d'engagement (soit 975 milliards d'euros)⁸. Les eurodéputés se sont donc entendus sur une position médiane.

Il convient cependant de noter que la commission temporaire a, d'une part, choisi de ne pas intégrer à l'intérieur de ce cadre financier le Fonds européen de développement (21,876 milliards d'euros), d'autre part, proposé de créer un certain nombre de réserves en dehors du cadre financier (afin de faire face à des situations imprévues et de faciliter l'adaptation économique de l'UE dans le domaine de la compétitivité). Si ces montants avaient

¹ Source : communiqué de presse de l'Union européenne, 28 février 2005.

² Source : communiqué de presse du Comité des régions, 24 février 2005.

³ Pour le détail de la répartition, nous renvoyons à la communication présentée par le CESR de Bourgogne en mars 2005 (**Kheira BOUZIANE, Renaud ABORD de CHATILLON** (rapporteurs), *L'avenir des fonds structurels en Bourgogne, communication du CESR de Bourgogne*, 23 mars 2005).

⁴ *Avis du Comité des régions sur la communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen intitulée « Construire notre avenir commun : défis politiques et moyens budgétaires de l'Union élargie (2007-2013)*, Comité des régions, 24 février 2005.

⁵ Vœu des groupes Communistes et Républicains, Socialistes et Verts relatif à la contribution des Etats au budget de l'Europe voté à l'unanimité, 20 décembre 2004.

⁶ *Avis du Comité des régions sur la communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen intitulée « Construire notre avenir commun : défis politiques et moyens budgétaires de l'Union élargie (2007-2013)*, Comité des régions, 24 février 2005.

⁷ Délibération de l'assemblée plénière du Conseil régional d'Aquitaine sur les perspectives financières de l'Union européenne, 11 avril 2005.

⁸ *Report on policy challenges and budgetary means of the enlarged Union 2007-2013*, temporary committee on policy challenges and budgetary means of the enlarged Union 2007-2013 ((2004/2209(INI))), 13 mai 2005.

été inscrits, le rapport BÖGE se situerait pratiquement au niveau des propositions de la Commission européenne (- 0,01 %)¹.

Le rapport BÖGE a été adopté par le Parlement européen le 11 mai 2005. « Avec ce vote », a commenté Alain LAMASSOURE, « le Parlement entend mettre le Conseil devant ses responsabilités² ». Le Parlement européen montre en effet au Conseil qu'il ne peut pas financer les politiques communautaires qu'il décide en dépensant moins de 1 % du RNB. Le président du Parlement, Josep BORELL FONTELLES, soumettra au Conseil cette proposition en juin 2005.

Le Conseil économique et social national, quant à lui, a adopté le 10 mai 2005 un rapport sur les perspectives financières de l'Union européenne³ dans lequel il propose une stratégie en deux étapes. La première phase, qui couvrirait la période 2007-2009, pendant laquelle le budget européen pourrait être maintenu aux alentours de 1 % du RNB de l'UE, en apportant quelques corrections. La seconde phase donnerait un nouveau cadre financier qui entrerait en vigueur après l'élection du nouveau Parlement en 2009, et ce, jusqu'à la fin de sa mandature en 2015.

Le CESR de Bourgogne rappelle son attachement, déjà signalé⁴, à une politique régionale européenne ambitieuse et soutient l'hypothèse budgétaire de la Commission européenne : 1,14 % du RNB communautaire en crédits de paiement.

IV.A.2. Quel acteur pour la définition des objectifs et la gestion ?

Dès 2002, l'Assemblée des régions d'Europe (ARE) demandait « que la nouvelle politique européenne de cohésion adopte une approche authentiquement décentralisée » et recommandait « que les Régions, en tant que partenaires des Etats membres et de l'UE, soient pleinement associées, non seulement à la phase de fixation des objectifs des interventions, mais aussi aux phases de programmation, d'attribution, de gestion des fonds et d'évaluation des ressources⁵ ».

Suivant ces recommandations, la Commission européenne a plaidé, dans ses propositions de réforme, pour une régionalisation renforcée de la mise en œuvre des stratégies de Lisbonne et de Göteborg : « La Commission propose d'améliorer l'efficacité de cette politique grâce à un nombre de réformes destinées [...] à introduire **une plus grande délégation de responsabilités aux partenaires présents sur le terrain dans les Etats membres, dans les régions**⁶ ».

¹ Communiqué de presse de la présidence du Parlement européen, 11 mai 2005.

² **Henri DE BRESSON, Rafaële RIVAIS**, *Le parlement européen propose un budget à 1,07 % du PIB de l'Union*, Le Monde, 11 mai 2005.

³ **Georges DE LA LOYERE** (rapporteur), *Les perspectives financières de l'Union européenne*, avis du CES national, 11 mai 2005.

⁴ **Kheira BOUZIANE, Renaud ABORD DE CHATILLON** (rapporteurs), *L'avenir des fonds structurels en Bourgogne*, communication du CESR de Bourgogne, 23 mars 2005.

⁵ *First AER conference of regional presidents and ministers on the future of european regional and cohesion policy*, final resolution, Pecs, Baranya, Hungary, 14-15 November 2002.

⁶ *Proposition de règlement du Conseil portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion*, communication de la Commission (COM (2004) 492 final), 14 juillet 2004.

Les Régions étant compétentes en matière d'aménagement du territoire, de développement économique, d'apprentissage et de formation professionnelle, le CESR de Bourgogne souhaite qu'elles soient pleinement associées à la définition des objectifs nationaux.

Par ailleurs, le CESR de Bourgogne soutient l'idée que les Régions doivent affirmer leur rôle afin de devenir autorités de gestion des programmes communautaires pour la programmation 2007-2013.

La gestion par l'acteur régional doit permettre une meilleure coordination et une meilleure complémentarité dans les aides distribuées. Seront ainsi favorisées une politique régionale forte et harmonieuse pour l'ensemble du territoire, et une plus grande réactivité dans la distribution des fonds destinés aux porteurs de projets.

IV.B. Enjeux pour la Bourgogne

Le CESR de Bourgogne a identifié un certain nombre d'enjeux sur lesquels la future politique de cohésion européenne doit agir prioritairement en Bourgogne. Ces enjeux ont été déclinés en sept thèmes. Ils répondent à une double exigence de compétitivité (valorisation des atouts du territoire et renforcement des domaines d'excellence) et de solidarité.

Les infrastructures de transport et de communication sont un outil au service du désenclavement des territoires et, par conséquent, des bassins d'emplois. Aussi a-t-il paru important au CESR que ce fait essentiel figure au premier rang des priorités.

IV.B.1. Aménagement du territoire, infrastructures de transports et de communication

a. Les infrastructures de transport

La Bourgogne a toujours été considérée historiquement et géographiquement comme la « diagonale de l'Europe », la « Porta occidentalis », le « carrefour de l'Europe », permettant les communications entre l'Europe du Nord-Ouest, l'Europe rhénane et centrale, et l'Europe méditerranéenne, ainsi que le lieu de passage d'une des liaisons transversales entre le centre de l'Europe et l'Europe atlantique (RCEA).

Dans le domaine des flux de transports routiers et autoroutiers, cette position géographique due au relief est amplement concrétisée puisque le couloir Saône-Rhône concentre un des flux les plus importants de poids lourds de l'Europe occidentale : 320.000 poids lourds par an entre l'Allemagne et l'Espagne, 110.000 entre l'Allemagne et l'Italie, 70.000 entre le Royaume-Uni et l'Espagne.

Le trafic global des marchandises transitant en Bourgogne est cependant très déséquilibré :

- ✘ 28 MT pour le trafic routier,
- ✘ 3,7 MT pour le ferroviaire,
- ✘ 0,7 MT pour le trafic fluvial.

Cette desserte, en outre, **n'est pas homogène** : si les deux principaux couloirs Nord-Sud de Bourgogne, Val de Saône à l'Est, couloir ligérien à l'Ouest captent l'essentiel du trafic, il s'étend entre les deux une dorsale de reliefs difficile à franchir d'Est en Ouest (Morvan et Haut Charolais). La construction d'une transversale permettrait une liaison directe dans toute la Bourgogne ainsi qu'un maillage efficace.

L'internationalisation de l'économie passe aussi par un soutien aux installations aéroportuaires. Or, en la matière, la Bourgogne n'a pas une vision claire.

Enfin, la Bourgogne représente le maillon faible, voire quasi-inexistant du trafic fluviomaritime entre l'axe rhodanien au Sud, la Seine, la Moselle et le Rhin au Nord.

b. Les infrastructures de communication

Selon les termes de l'article 5 de la proposition de règlement du FEDER, **la Commission européenne entend encourager l'accès aux TIC par les PME, « par le soutien de l'accès aux réseaux, par l'établissement de points d'accès publics à Internet, par l'équipement et le développement de services et d'applications¹ ».**

En octobre 2004, le CESR de Bourgogne a rendu un avis sur l'accès et les usages non professionnels d'Internet par les Bourguignons². Si on peut espérer que les problématiques des espaces publics d'accès à Internet et du développement des services grâce aux plateformes e-bourgogne ou e-administration signalées dans ce rapport seront résolues d'ici 2007, il n'en demeure pas moins que **la question du très haut débit universel pour l'ensemble de la Bourgogne restera d'actualité**. Ainsi, par exemple, en octobre 2004, plusieurs territoires bourguignons n'étaient pas encore couverts par l'ADSL :

- ✘ dans la Nièvre : Luzy et le Morvan,
- ✘ en Côte d'Or : le Châtillonnais et le plateau de Langres,
- ✘ en Saône-et-Loire : la Bresse Louhannaise,
- ✘ dans l'Yonne : l'Avallonnais et la Puisaye-Forterre.

L'attractivité d'un territoire dépend pourtant de plus en plus d'un accès aux techniques d'information et de communication (TIC).

Une étude consacrée aux TIC dans les PME-PMI, menée par le groupe BNP-Paribas Lease Group³, laisse apparaître le retard considérable de la Bourgogne en matière de connections des entreprises, puisque seulement 59 % des PME bourguignonnes sont connectées en haut débit, alors qu'elles sont 75 % au niveau national.

¹ Proposition de règlement du Conseil portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion, communication de la Commission (COM (2004) 492 final), 14 juillet 2004.

² **Noufissa MIKOU, Claire MOUSSET-DECLAS** (rapporteurs), *L'accès et les usages non professionnels d'Internet par les Bourguignons*, avis du CESR de Bourgogne, 26 octobre 2004.

³ *Enquête PME-PMI 2004-2005*, BNP-Paribas Lease Group, janvier 2005.

IV.B.2. Développement rural : agriculture et sylviculture

a. L'agriculture

L'agriculture est une activité clef de l'économie régionale par sa contribution à l'emploi et à l'aménagement du territoire. Ainsi, en 2002, la main d'œuvre agricole (familiale et salariée) représentait 39.311 unités de travail annuel (UTA)¹.

L'évolution de ce secteur va être largement conditionnée par la mise en place de la nouvelle PAC, qui modifie radicalement les modalités de financement du secteur agricole communautaire.

La nouvelle PAC sera axée sur les consommateurs et les contribuables, tout en donnant aux agriculteurs la possibilité de produire en fonction des exigences du marché. **La plus grande partie des aides sera désormais versée indépendamment des volumes de production.**

<u>Principaux éléments de la PAC réformée</u>
Le paiement unique par exploitation pour les agriculteurs de l'UE, indépendant de la production. Des éléments de couplage limités pourront toutefois être maintenus pour éviter l'abandon de la production.
La subordination du paiement unique au respect de normes en matière d'environnement, de sécurité alimentaire, de santé animale et végétale et de bien-être des animaux, ainsi qu'à l'exigence du maintien de toutes les terres agricoles dans des conditions agronomiques et environnementales satisfaisantes (« écoconditionnalité »).
Une politique de développement rural renforcée, dotée de moyens financiers accrus et caractérisée par de nouvelles mesures destinées à promouvoir l'environnement, la qualité et le bien-être animal, ainsi qu'à aider les agriculteurs à appliquer les normes de production communautaires à compter de 2005.
Une réduction des paiements directs (modulation) aux grandes exploitations afin de financer la nouvelle politique de développement rural.
Un mécanisme de discipline financière visant à garantir le respect du budget agricole fixé jusqu'en 2013.

b. La sylviculture

La Bourgogne est une région forestière importante : **le taux de boisement s'élève à 30,4 %, ce qui représente 970.000 ha de peuplements forestiers**, dont le tiers se situe en Côte-d'Or. **La forêt constitue donc une richesse essentielle de notre région**².

Les forestiers bourguignons sont (ou étaient) leaders pour le chêne, le douglas -la forêt de douglas, très concentrée sur le Morvan, entrera en pleine production dans les années 2020-2030- ainsi que pour la promotion de l'écocertification³.

¹ Résultats de l'agriculture bourguignonne, Observatoire de l'agriculture bourguignonne, 2003.

² Source : www.bourgogne.ecologie.gouv.fr.

³ Promu en Bourgogne par l'Association bourguignonne de certification forestière.

Cette position dominante représente une opportunité forte, voire unique de créations d'emplois dans la filière bois. **Transformer en Bourgogne tous les douglas produits pourrait conduire à la création de près de 10.000 emplois.**

Pourtant, comme le note le Conseil régional de Bourgogne dans son diagnostic sur la forêt, « à ce jour, un certain nombre d'évolutions apparaissent délicates pour le développement de cette filière [bois] : augmentation des tarifs fret SNCF, fragilité financière des entreprises, disparitions de scieries, faiblesse des entreprises de deuxième transformation, difficultés à développer le salariat...¹ ». De fait, on observe depuis une dizaine d'années une baisse régulière des effectifs de cette filière².

La filière bois bourguignonne doit par ailleurs être mise dans les mêmes conditions de concurrence que celles des régions limitrophes du Massif central, qui ont encouragé la création d'infrastructures et incité les industriels dans leur recherche de compétitivité.

IV.B.3. Environnement et développement durable

a. L'eau

Avec une moyenne annuelle régionale de 850 mm de pluie, le volume d'eau tombé en Bourgogne tous les ans a pu être estimé en moyenne à 27 milliards de m³. Ce volume varie dans la région entre 600 mm en plaine de Saône ou dans le Sénonais jusqu'à 1.600 mm dans le Morvan³.

Centre de dispersion des eaux, les cours d'eau bourguignons sont de petites rivières. Seules les bordures Sud-Ouest et Est de la région voient s'écouler des grands cours d'eau venant de l'extérieur de la région : la Saône et la Loire.

Cette position géographique entraîne une divergence des écoulements avec pour corollaire une multitude de petits cours d'eau aux débits peu soutenus, pouvant se trouver en difficulté dès qu'une sécheresse de plusieurs semaines survient. **La région Bourgogne n'est donc pas un château d'eau** (qui stocke l'eau), **mais plutôt un toit à trois pentes, sur lequel ruissellent les eaux.**

Ainsi, bien que correctement arrosée par les pluies, la Bourgogne n'en présente pas moins, dans le domaine quantitatif, un certain nombre de handicaps liés à sa position géographique et à sa structure géologique.

Cette problématique se double d'une dégradation régulière de la qualité de l'eau potable en Bourgogne. Les enquêtes réalisées par la Direction départementale des affaires sanitaires et sociales (DDASS) relèvent que près d'un quart des Bourguignons consomment une eau dont la teneur moyenne en nitrates est comprise entre 25 et 50 mg/l⁴. Le projet d'action stratégique de l'Etat en région Bourgogne (PASER) note quant à lui que « sur une part importante du territoire régional, singulièrement dans l'Est et le Nord, [l'eau] devient même médiocre : 90 % des cours

¹ *Méthodologie et propositions d'une première version du schéma régional de développement économique*, Conseil régional de Bourgogne, 25 mars 2005.

² La filière bois, si elle génère aujourd'hui 15.000 emplois, comptait il y a 10 ans près de 20.000 salariés.

³ **André FOURCADE, Jean-Claude SOBOLE** (rapporteurs), *L'eau potable en Bourgogne*, avis du CESR de Bourgogne, 15 décembre 2003.

⁴ *Ibidem*.

d'eau suivis y ont une qualité passable à mauvaise pour les nitrates et tous les cours d'eau y sont contaminés par les pesticides¹ ».

b. Les déchets

La gestion des déchets représente une contrainte lourde tant pour les collectivités que pour les entreprises. Ainsi, en Bourgogne, **ce sont 650.000 tonnes d'ordures ménagères qui ont été produites en 2000 par les habitants** (soit 405 kg/an/habitant). **Cette production progresse de 2 % par an depuis 1990²**. La situation est comparable pour les déchets spécifiques (industriels, hospitaliers, etc.).

Pour l'essentiel, **la mise en décharge constitue encore en Bourgogne la principale destination des déchets ménagers** : 73 % en 2000, contre 57 % au niveau national. Pour la même année de référence, seulement 11 % de ces déchets ont été valorisés (tri ou compostage)³.

Parallèlement, **la Bourgogne se trouve confrontée à un manque d'unités de traitement** : à la fermeture des anciennes usines d'incinération et des décharges s'ajoute le refus des populations concernées par les projets d'implantations de nouvelles infrastructures⁴.

c. Les risques naturels et technologiques

En Bourgogne, **les risques naturels concernent surtout le risque d'inondation et, de façon plus localisée, le risque de coulées boueuses**. Les communes bourguignonnes soumises à un risque d'inondation sont au nombre de 639 (sur un total de 2.044)⁵. Les territoires particulièrement concernés sont le bassin de la Saône (Saône, Seille, Ouche et Grosne), le bassin de l'Yonne (Yonne, Cure, Armançon et Serein) et le bassin de la Loire (Loire, Allier, Arroux, Bourbince et Aron). Selon la Direction régionale de l'environnement (DIREN) de Bourgogne, **les communes soumises au risque d'inondation sont inégalement protégées et les documents d'information ne sont pas homogènes**.

Les coulées boueuses sont favorisées par les activités humaines : la modification des pratiques culturales et l'extension des agglomérations urbaines au détriment des terres agricoles modifient les caractéristiques d'écoulement des eaux de ruissellement.

Les dossiers départementaux reconnaissent quatre types de risques technologiques :

- ✗ le risque lié au transport de matières dangereuses ;
- ✗ le risque nucléaire : centrale nucléaire de Belleville-sur-Loire et centre CEA de Valduc ;
- ✗ le risque industriel : neuf installations classées relèvent des dispositions de la directive européenne sur la prévention des risques technologiques majeurs dites « SEVESO I et II » ;
- ✗ le risque de rupture de barrage.

Ces risques sont principalement rassemblés sur l'axe Dijon-Mâcon, en raison de la concentration des infrastructures de transport et des activités industrielles.

¹ *Projet d'action stratégique de l'Etat en région Bourgogne*, préfecture de la région Bourgogne, septembre 2004.

² **Carmen HAZARD, Daniel LORIN** (rapporteurs), *Les déchets en Bourgogne*, avis du CESR de Bourgogne, 25 juin 2002.

³ *Ibidem*.

⁴ *Projet d'action stratégique de l'Etat en région Bourgogne*, préfecture de la région Bourgogne, septembre 2004.

⁵ *L'environnement en Bourgogne : diagnostic, programmes et indicateurs*, Direction régionale de l'environnement de Bourgogne, décembre 2001.

d. Les énergies renouvelables

Les scénarii établis par le Conseil mondial de l'énergie (CME) montrent que, compte tenu de l'accroissement démographique et de la croissance de l'économie mondiale, **les besoins primaires en énergie pourraient d'ici une vingtaine d'années augmenter d'environ 50 %**¹.

Par ailleurs, les préoccupations environnementales constituent un élément de plus en plus déterminant dans les réflexions sur l'avenir énergétique. A tel point que le futur énergétique de la planète est aujourd'hui autant analysé en termes environnementaux, qu'en termes énergétiques. L'énergie se trouve donc au cœur des questions fondamentales de l'humanité.

« **Maîtriser, diversifier et rééquilibrer les sources d'énergies sont de formidables atouts pour un développement durable**² », concluait à propos des énergies renouvelables un rapport récent du CESR de Bourgogne. L'avenir devrait leur réserver une très large place.

En Bourgogne, les énergies locales et renouvelables représentent plus de 80 % des énergies produites. Le bois représente 70 % des productions régionales d'énergie³. Il présente le potentiel de développement le plus fort, du fait d'une ressource abondante et de filières d'approvisionnement structurées. Les deux principales réserves de combustible en la matière sont les connexes de scieries et les produits de la forêt non exploités.

IV.B.4. Développement économique et innovation

a. Le développement économique

Face aux mutations économiques internationales, la France a décidé d'initier une politique industrielle de grande envergure, en mettant en avant des facteurs clefs de compétitivité industrielle. A l'automne 2004, un appel à projets a été lancé afin d'identifier, sur la base d'un cahier des charges, les projets éligibles au dispositif de soutien mis en place. **La Bourgogne a déposé quatre projets de pôles de compétitivité : goût-nutrition-santé, image-son, automobile et nucléaire.**

Si les chances de voir l'un de ces projets retenu au premier tour sont limitées, il n'en demeure pas moins que cet appel à projets a permis de développer des solidarités et des partenariats dans une perspective de projets transversaux.

Malgré cette dynamique positive, **plusieurs bassins industriels bourguignons traînent encore une image singulièrement datée**, qui n'est plus en rapport avec les technologies de pointe qu'ils ont développées -ou qu'ils sont en train de développer. Ce constat s'applique particulièrement au bassin du Creusot, lequel véhicule encore une image fortement marquée par les traumatismes engendrés par la faillite du groupe Creusot-Loire. Il concerne également le bassin de Montbard. **Ces images décalées pénalisent l'attractivité des industries implantées sur ces territoires**⁴.

¹ Jean-Pierre FARAH, Michel MAILLET (rapporteurs), *Enjeux et perspectives pour les entreprises bourguignonnes dont les activités sont liées au nucléaire*, avis du CESR de Bourgogne, 26 janvier 2005.

² Jean-Marc ZAMBOTTO (rapporteur), *Les énergies renouvelables en Bourgogne*, avis du CESR de Bourgogne, 26 octobre 2004.

³ *Ibidem*.

⁴ Jean-Pierre FARAH, Michel MAILLET (rapporteurs), *Enjeux et perspectives pour les entreprises bourguignonnes dont les activités sont liées au nucléaire*, avis du CESR de Bourgogne, 26 janvier 2005.

Cette problématique est aggravée par les mutations économiques, qui affectent profondément des secteurs industriels « traditionnellement puissants et structurants¹ », d'où des menaces sur l'emploi et l'équilibre du territoire.

Concernant la création d'entreprises, malgré des taux en hausse sensible depuis 2003 (+ 7,84 % en 2003, + 14,52 % en 2004), la Bourgogne se situe durablement en-deçà de la moyenne nationale².

Analyse comparée de la part de la création pure d'entreprises en France et en Bourgogne

	2000	2001	2002	2003	2004
France	64 %	65 %	65 %	67 %	70 %
Bourgogne	58 %	59 %	60 %	61 %	64 %

La question de la reprise-transmission d'entreprises se pose également. Alors que la Bourgogne a longtemps connu en la matière des taux supérieurs à la moyenne nationale, ceux-ci connaissent une baisse continue depuis une dizaine d'années. Cette situation est extrêmement préoccupante, car nombre de chefs d'entreprise vont bientôt atteindre l'âge de la retraite³ ; de nombreuses entreprises risquent en conséquence de ne pas trouver de repreneur. Or, **si les créations pures assurent le renouvellement économique de la région, les reprises et transmissions constituent un enjeu primordial non seulement en termes d'emplois, mais aussi de savoir-faire.**

Comme le note le Conseil économique et social national dans un avis récent, « l'échec d'une transmission a souvent un effet boule de neige extrêmement néfaste à l'activité d'un territoire. Au-delà de la disparition de l'entreprise elle-même, ce qui est déjà préjudiciable, cette perte affecte très souvent, en chaîne, les sous-traitants, les fournisseurs et, d'une façon plus générale, les partenaires de l'entreprise, provoquant des sinistres importants⁴ ».

b. L'innovation

La RDT, en Bourgogne, compte 4.345 emplois (en équivalent temps plein). **Ce secteur pèse donc assez peu en Bourgogne**, puisque 1,3 % des effectifs nationaux y travaillent, alors que le poids de la population active bourguignonne dans l'ensemble national est de 2,7 %. **La densité de la recherche**, c'est-à-dire le nombre de personnes affectées à ce secteur pour 10.000 habitants, est de 55 en France, de 41 en province et seulement de 27 en Bourgogne, ce qui **la place au 15^{ème} rang des régions françaises⁵** (voir carte page suivante).

¹ *Projet d'action stratégique de l'Etat en région Bourgogne*, préfecture de la région Bourgogne, septembre 2004.

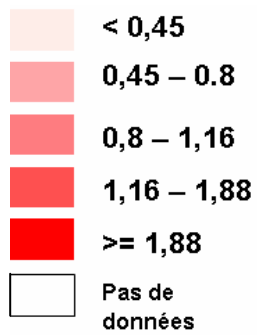
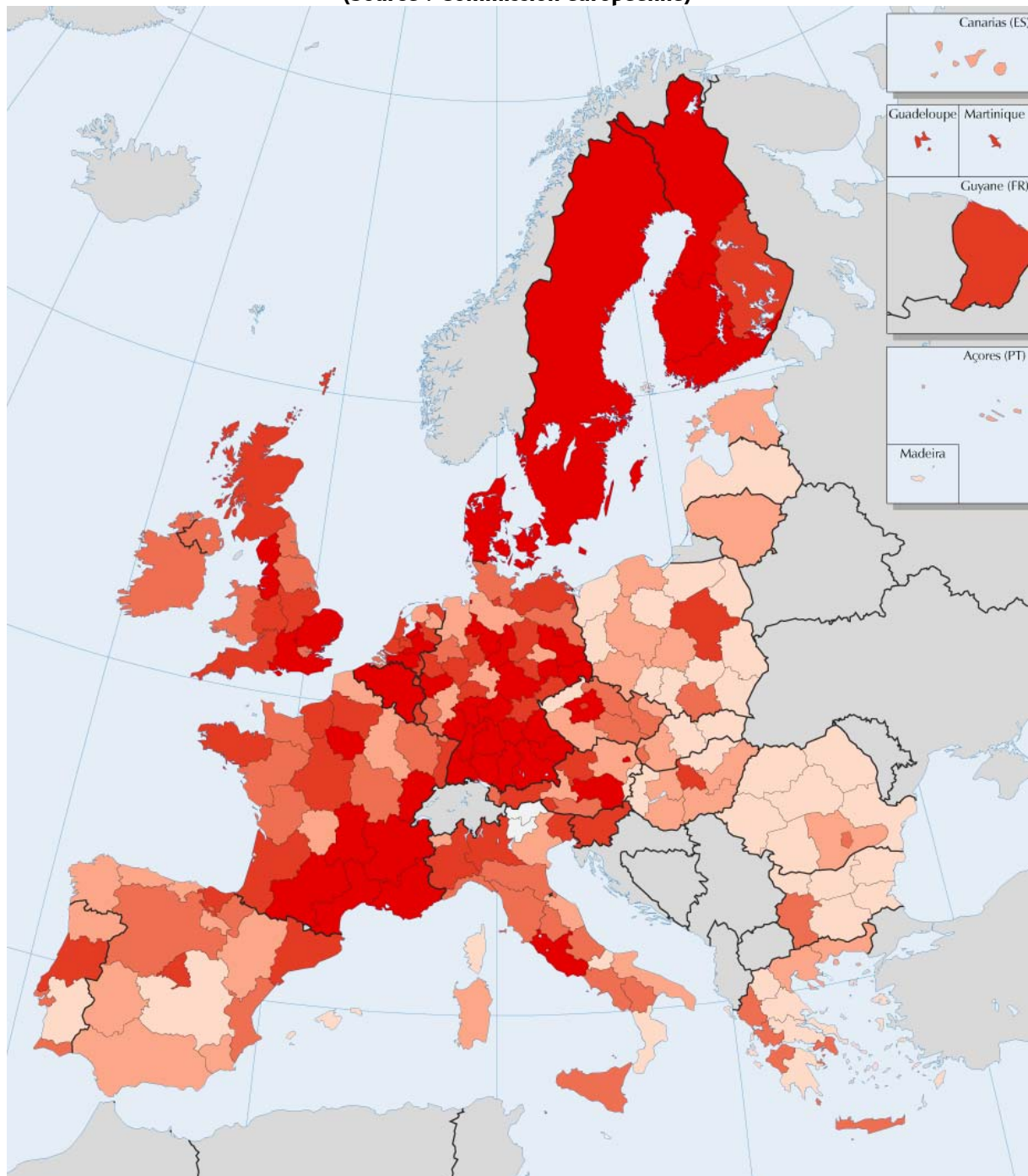
² *Note de conjoncture 2004*, Chambre régionale de commerce et d'industrie, 2004.

³ Selon une étude de l'AGEFOS-PME Bourgogne, près du quart des dirigeants bourguignons va prochainement partir à la retraite (étude *Pass'Âges Compétences*, synthèse 2004, AEFOS-PME Bourgogne, 2005).

⁴ **Françoise VILAIN** (rapporteur), *La transmission des PME artisanales, commerciales, industrielles et de services*, avis du CES national, 14 et 15 décembre 2003.

⁵ *La recherche en Bourgogne*, Bourgogne dimensions, INSEE-Bourgogne, avril 2004.

Dépenses régionales en recherche et développement technologique (2002)
(Source : Commission européenne)



L'innovation ne doit toutefois pas être exclusivement envisagée sous son aspect technologique : le concept d'innovation peut toucher toute la chaîne de production, de la création d'un nouveau produit à la mise en œuvre de nouvelles formes organisationnelles ou de gestion des ressources humaines, en passant par la recherche de nouveaux débouchés. L'innovation peut alors être définie comme un changement volontaire qui a pour objectif une amélioration de la performance.

Les principaux acteurs bourguignons de l'innovation regrettent le manque de coopération et de partenariat entre les entreprises elles-mêmes et entre les entreprises et les laboratoires de recherche¹. L'émergence de l'innovation et son développement nécessitent en effet la mise en relation permanente des acteurs (entreprises, chercheurs et organismes de formation, écoles ou université).

Par ailleurs, **s'il existe de nombreux outils pour favoriser l'innovation en Bourgogne** -centres régionaux d'innovation et de transfert de technologie (CRITT), maison de l'innovation, incubateur régional, plateformes technologiques- **il semble qu'ils ne soient pas utilisés à leur plein rendement.**

Enfin, au-delà des « phares » que sont les pôles de compétitivité, il existe des ensembles moins importants, qui regroupent une poignée de PME, une ou deux associations et un laboratoire (exemple du micropôle aviation à DAROIS). Cependant, **ces micropôles n'ont souvent pas les moyens d'assurer leur développement.**

IV.B.5. Emploi et formation

a. La formation

L'illettrisme

Si les entreprises des Trente Glorieuses s'accommodaient d'une main-d'œuvre peu qualifiée, l'évolution des méthodes de travail tient aujourd'hui de plus en plus à l'écart les moins formés. Il est donc important de rappeler que **l'illettrisme est aujourd'hui un facteur important d'exclusion, et notamment d'exclusion du monde du travail.**

A la question « combien de personnes en situation d'illettrisme en Bourgogne ? », le CESR de Bourgogne répondait dans une étude récente que, compte tenu de la difficulté à cerner cette notion, « **il n'est possible d'avancer que des estimations qui oscilleraient entre 10 et 15 % de la population en Bourgogne²** ». Les journées d'appel et de préparation à la défense (JAPD) fournissent néanmoins un indicateur relativement fiable de l'illettrisme chez les jeunes (garçons et filles) d'une même classe d'âge. Les chiffres régionaux montrent que, **globalement, la Bourgogne se situe légèrement au-dessus du niveau de la moyenne nationale : 10,69 % de jeunes en difficulté de lecture, contre 10 %³.**

¹ Sources : auditions de Shahram AIVAZZADEH (directeur de MAGNYTUDE), Jean-Luc DELPEUCH (directeur de L'ENSAM de Cluny), Ludovic DENOYELLE (directeur de L'ARIST-Bourgogne), Houriah GHEBALOU (directeur de PREMICE-Incubateur régional de Bourgogne), Jean-Philippe GIRARD (président de Bourgogne réseau), Jean-Paul LEQUIN (président de Bourgogne technologies), Emmanuel MOREAU (chef de division développement industriel de la DRIRE de Bourgogne), Jean-Louis VATERKOWSKY (délégué régional à la recherche et à la technologie de la DRIRE de Bourgogne).

² Nelly HOLLINGER (rapporteur), *L'illettrisme en Bourgogne*, avis du CESR de Bourgogne, 16 avril 2002.

³ Il convient cependant d'être prudent sur l'exploitation qui peut être faite de ces chiffres car les centres bourguignons du service national accueillent des jeunes venus d'autres départements.

Le départ des jeunes diplômés

Les avis du CESR de Bourgogne concernant le plan régional des formations (PRDF)¹ et le schéma prévisionnel des formations² ont relevé la baisse continue des effectifs des bacheliers : de 14.649 en 1994-1995, ceux-ci sont passés à 11.782 en 2003-2004³, soit une baisse de 19,6 %.

Cette baisse se double d'un phénomène encore plus préoccupant, à savoir celui de la fuite des jeunes diplômés bourguignons hors de notre région. Cette évolution est particulièrement sensible pour une commune comme Auxerre, dont 40 à 45 % des bacheliers ne poursuivent pas leurs études sur place du fait de la forte attractivité de l'Île-de-France⁴ : « **Le taux de scolarisation des 16-19 ans est quasiment identique au taux national (proche de 84 % à la rentrée 2001), alors que celui des 20-24 ans est inférieur de plus de sept points et s'établit, à la rentrée 2001, à 26,4 %.** En effet, **le bilan de mouvements migratoires d'étudiants est défavorable à la Bourgogne.** Les jeunes quittant la région pour poursuivre leurs études sont plus nombreux que ceux qui s'y installent. Le déficit est important vis-à-vis des régions Rhône-Alpes et Île-de-France. En effet, même **si l'offre d'enseignement supérieur en Bourgogne couvre une très large part de la demande, elle ne suffit toutefois pas à attirer suffisamment d'étudiants d'autres régions pour compenser le mouvement inverse⁵ ».**

La validation des acquis de l'expérience (VAE)

Si la transformation de l'économie ne permet plus de garantir à long terme la stabilité de l'emploi, la qualification professionnelle doit devenir une source de sécurité en permettant à chacun de tirer son épingle du jeu⁶. Afin que la formation professionnelle joue pleinement son rôle, il faut qu'elle permette une validation des acquis obtenus par l'expérience professionnelle (VAE) et la formation continue, et la validation reconnue à l'égal des titres et diplômes de la formation professionnelle initiale. **Plus de 40 % des salariés n'ont pas de qualifications professionnelles reconnues.** Encore trop de jeunes sortent du système scolaire sans diplôme. Pour eux, la VAE constitue un formidable moyen d'acquérir un premier niveau de qualification.

b. La gestion prévisionnelle de l'emploi et des formations

Avec le départ à la retraite massif de la génération du « baby boom », la question de la gestion prévisionnelle de l'emploi va s'avérer essentielle. Selon l'AGEFOS-PME, les salariés de plus de 55 ans représentent aujourd'hui, en Bourgogne, près de 7 % de l'effectif total des entreprises. Il convient encore de noter que 39 % des postes occupés par ces seniors sont regardés comme centraux pour la vie de l'entreprise⁷.

Or, pour la plupart, les PME n'ont pas encore mis en place une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC)⁸. Seulement 11 % d'entre elles déclarent avoir engagé des

¹ Hervé BONNAVAUD (rapporteur), *Le Plan régional de développement des formations*, avis du CESR de Bourgogne, 26 octobre 2004.

² Clet VIOLEAU (rapporteur), *Le schéma prévisionnel des formations*, avis du CESR de Bourgogne, 15 décembre 2004.

³ Source : cellule statistique du Rectorat, données septembre 2004.

⁴ Hervé BONNAVAUD (rapporteur), *Les sites territoriaux de l'Université de Bourgogne*, avis du CESR de Bourgogne, 23 mars 2005.

⁵ *Plan régional des formations*, cité in : *Les sites territoriaux de l'Université de Bourgogne*.

⁶ Marie-Christine LACROIX (rapporteur), *La validation des acquis de l'expérience*, avis du CESR de Bourgogne, 25 juin 2002.

⁷ *La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences*, La lettre de la CCI de la Nièvre, n° 193, mai-juin 2005.

⁸ Source : audition de Pascal SAMSOM, directeur adjoint AGEFOS-PME Bourgogne-Franche Comté.

actions dans ce domaine. De même, seules 11 % ont des attentes vis-à-vis des partenaires emploi-formation dans le traitement des problèmes de pyramide des âges¹.

IV.B.6. Politiques sociales

a. La santé

Dans son dernier portrait statistique de la Bourgogne, l'INSEE relève que, **si la population bourguignonne a légèrement augmenté de 0,07 %, sa croissance démographique est très en deçà de l'évolution de la population française (+0,6 % par an). Signe d'une structure de population âgée, les Bourguignons de moins de 30 ans sont aujourd'hui moins nombreux que ceux ayant 30 à 60 ans**². Les habitants de plus de 60 ans représentent le quart de la population régionale.

Les projections tendanciennes réalisées par l'INSEE montrent que l'âge moyen des Bourguignons va progressivement augmenter d'ici 2030³ : de 40 ans en 1999, il devrait passer à 42,5 ans en 2010, puis 44,9 ans en 2020 et 47,3 ans en 2030. **Le nombre de personnes de 60 ans ou plus augmenterait de plus de 53 % dans les trente prochaines années** : elles constitueraient 38 % de la population régionale en 2030. Les tranches d'âges les plus élevées connaîtraient même la croissance la plus forte : **selon l'INSEE, le nombre des plus de 80 ans doublerait d'ici trente ans**.

Cette évolution découle de deux phénomènes : « une meilleure prise en charge des besoins de cette population [vieillissante] et un solde migratoire négatif⁴ ».

Parallèlement à ce phénomène de vieillissement, **la Bourgogne est marquée par un nombre important de décès prématurés** (c'est-à-dire survenant avant l'âge de 65 ans). **Cette tendance est particulièrement accentuée pour les hommes et le département de la Nièvre**⁵. Elle trouve principalement sa cause dans une proportion importante de comportements à risques (par exemple, exposition à l'amiante).

Compte tenu de la structure démographique de la population bourguignonne, **la question des effectifs des professionnels de santé est donc très importante**. Or, la densité médicale - nombre de médecins pour 100.000 habitants - est plus faible que sur l'ensemble de la France : 102 contre 115. Cette position défavorable est encore plus prononcée pour les spécialistes : 65 contre 86⁶.

Cette problématique se double d'une évolution inquiétante de la démographie médicale bourguignonne. Des départs en retraite massifs et une faible attractivité des jeunes pour les métiers du secteur sanitaire et social auront pour conséquence une **diminution importante du nombre de professionnels de santé** (le nombre de médecins prévus en 2020 devrait ainsi être égal à celui de 1982⁷).

¹ *La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences*, La lettre de la CCI de la Nièvre, n° 193, mai-juin 2005.

² *Tableaux de l'économie bourguignonne*, INSEE-Bourgogne, 2003.

³ *Projection tendancielle de la population bourguignonne pour 2030*, Bourgogne dimensions, INSEE-Bourgogne, n° 90, février 2002.

⁴ **Jean-Louis BILLET, Michel MARTIN** (rapporteurs), *Le rôle de la Région en matière de santé*, projet d'avis du CESR de Bourgogne.

⁵ *Ibidem*.

⁶ *Tableaux de l'économie bourguignonne*, INSEE-Bourgogne, 2003.

⁷ **Jean-Louis BILLET, Michel MARTIN** (rapporteurs), *Le rôle de la Région en matière de santé*, projet d'avis du CESR de Bourgogne.

b. L'égalité des chances entre les femmes et les hommes¹

En Bourgogne, on observe une **sous-consommation des mesures destinées à l'amélioration de l'accès et de la participation des femmes au marché du travail** (mesure 8-9 de l'objectif 3). Ces mesures permettent notamment de cofinancer des actions visant à :

- ✘ encourager l'accès des jeunes filles à l'activité professionnelle en élargissant les choix professionnels ; en sensibilisant les enseignants à l'égalité des chances femmes-hommes ; en faisant évoluer l'image des métiers ;
- ✘ faciliter l'insertion dans l'emploi des femmes en recherche d'emploi en mettant en place des actions de redynamisation ou de mise à niveau ; en facilitant l'accès à l'emploi dans les services de proximité ;
- ✘ favoriser le développement des carrières professionnelles des femmes en diversifiant les filières de formation qualifiante pour les femmes ; en aidant les entreprises à développer des actions en faveur de l'égalité professionnelle ; en accompagnant les salariées dans la prise d'un congé individuel de formation (CIF) afin d'accéder à une nouvelle qualification ;
- ✘ promouvoir et accompagner la création d'activités par les femmes en mettant en œuvre des actions de conseil, de formation ou de suivi ; en facilitant l'accès aux outils d'ingénierie financière, comme le Fonds de garantie à l'initiative des femmes (FGIF) ; en appuyant la mise en œuvre d'actions spécifiques en faveur des initiatives des femmes en milieu rural ou en zones urbaines sensibles ; en favorisant l'articulation des temps de vie par l'encouragement à une mise en place de politiques adaptées aux rythmes de vie et de travail ou d'observatoires sur ces politiques ; en incitant à un meilleur partage au sein du couple des tâches domestiques ; en permettant aux femmes éloignées de l'emploi d'accéder aux actions d'insertion par la prise en charge des frais de garde d'enfants ou la mise en place de modes de garde innovants ;
- ✘ professionnaliser les acteurs à l'approche intégrée de l'égalité des chances femmes-hommes en analysant la situation et les besoins des femmes et des hommes ; en diffusant les bonnes pratiques existantes en matière d'égalité des chances femmes-hommes ; en sensibilisant les acteurs publics et privés (formations, campagnes de communication...) ; en appuyant des réseaux existants.

Cette sous-consommation s'explique par un manque de projets, une difficulté pour les porteurs de projets à présenter leurs actions dans un cadre réglementaire et la spécificité du secteur, au sein duquel évoluent principalement des associations dont les trésoreries ne suffisent pas à préfinancer leurs projets.

IV.B.7. Tourisme et culture

Le tourisme est l'une des principales activités économiques de la Bourgogne. **En termes d'emplois, il a un poids comparable à celui de l'industrie des biens de consommation ou de l'industrie de bien d'équipement²** : 19.691 emplois totalement ou partiellement liés au tourisme, soit 3,8 % de l'emploi salarié bourguignon total (chiffre de 1999)³.

¹ Source : audition de Marie BERTIN, déléguée régionale aux Droits des femmes et à l'égalité.

² Jean-Claude DESLOT, Robert FARON, Lucette LAURENT (rapporteurs), *L'attractivité du territoire bourguignon : poids économique du tourisme, avis du CESR de Bourgogne*, 16 juin 2004.

³ *Chiffres clés du tourisme en Bourgogne*, Comité régional du tourisme, 6^{ème} édition, juin 2004.

Au-delà des chiffres, **il est un « artisanat d'excellence »** dont la gastronomie, le vin et le patrimoine (culturel et naturel) sont les portes d'entrée.

Le patrimoine culturel bourguignon propose un gisement exceptionnel : plus de 2.000 monuments classés. Plusieurs sites sont classés au patrimoine historique de l'UNESCO, tels l'abbaye de Fontenay, la basilique de Vézelay, le prieuré clunisien de la Charité-sur-Loire. On recense également trois villes d'art, six villes d'art et d'histoire, un pays d'art et d'histoire, une centaine de musées, plus de soixante parcs et jardins. Ces différents sites et monuments ont suscité l'intérêt de deux millions de visiteurs en 2000¹.

Le patrimoine naturel de la Bourgogne offre également une palette d'activités complète : 6.000 km de sentiers pédestres, voies vertes et véloroutes, tourisme équestre (Morvan, notamment), tourisme fluvial. Sur ce dernier point, **notre région possède un réseau de voies navigables d'intérêt touristique exceptionnel.** Selon un rapport de VNF, 70,5 % de la flotte de bateaux de plaisance se concentrent en Languedoc-Roussillon (563 unités) et en Bourgogne (403 unités). Pour cette dernière, l'Yonne détient plus de 40 % de la flotte. Cette richesse est confirmée par la densité des équipements : 13 ports de plaisance, 26 haltes nautiques, 54 escales techniques, soit une capacité d'accueil de plus de 2.000 bateaux. Avec 25 péniches-hôtels au départ de Dijon, Clamecy et Chagny, **notre région est également la mieux équipée et représente près de 50 % de l'offre nationale, loin devant le Languedoc-Roussillon.**

L'inventaire de l'offre touristique des deux stations thermales bourguignonnes -Bourbon-Lancy et Saint-Honoré-les-Bains- réalisé dans le cadre de la saisine du CESR de Bourgogne sur le thermalisme² a également mis en exergue la **grande diversité des équipements et des activités culturelles, sportives et ludiques proposées dans le cadre du tourisme de santé.**

L'activité touristique joue par ailleurs en Bourgogne un rôle essentiel d'aménagement du territoire et contribue largement au maintien de la vie dans les secteurs les plus isolés. **Il est un facteur structurant de cohésion territoriale et d'identité sociale, tant dans le cadre urbain et industriel, que dans les zones rurales.**

Le tourisme, tout comme le vin et la gastronomie, permet de projeter à l'extérieur une image d'un cadre de vie séduisant, facteur d'attractivité pour l'implantation d'activités économiques nouvelles.

En dépit de progrès évidents accomplis ces dernières années, **cet « artisanat d'excellence » souffre tout à la fois d'un défaut de professionnalisme** (référentiels de formation en décalage par rapport aux changements du marché, actions de communication encore mal harmonisées, connaissance des langues étrangères très imparfaite...), **d'un manque de lisibilité** (que ce soit au niveau de l'organisation, de la stratégie ou de l'offre), **d'une inadaptation aux nouvelles exigences de la clientèle touristique** (hébergements et restaurants marqués par des pratiques professionnelles dépassées). **Il conviendrait en particulier de tirer vers le haut l'image de créativité et de qualité de la gastronomie bourguignonne.**

¹ Jean-Claude DESLOT, Robert FARON, Lucette LAURENT (rapporteurs), *L'attractivité du territoire bourguignon : poids économique du tourisme, avis du CESR de Bourgogne*, 16 juin 2004.

² Cécile FELZINES, Charles BARRIERE (rapporteurs), *Le thermalisme en Bourgogne, avis du CESR de Bourgogne*, 15 septembre 2003.

V. PROPOSITIONS DU CESR

V.A. Aménagement du territoire, infrastructures de transports et de communication

Une région non désenclavée et sans une vision globale et précise des flux de transport est vouée à l'isolement et à la désertification démographique. Concernant cette problématique, le CESR de Bourgogne propose deux axes d'intervention :

- ✘ renforcer les plateformes multimodales et les sites capables de retenir et de valoriser le trafic de transit du carrefour bourguignon ;
- ✘ améliorer les dessertes des sites industriels (Gueugnon, par exemple) et forestiers par une meilleure articulation des modes de transport routier, autoroutier, ferroviaire, fluviomaritime et aéroportuaire.

Le développement des TIC et du haut débit aboutit à un paradoxe territorial. En effet, alors que les TIC offrent la possibilité de s'affranchir des handicaps de distance et de localisation, la tendance est au renforcement des polarisations autour des grands centres urbains et à l'accroissement des écarts entre les territoires. La logique du marché conduit les opérateurs du haut débit à privilégier les zones qu'ils jugent rentables. En la matière, le CESR de Bourgogne propose un axe d'intervention :

- ✘ garantir la cohésion du territoire régional en favorisant l'irrigation du territoire et l'égalité d'accès aux TIC, aussi bien pour les entreprises que pour les citoyens.

Actions possibles	FSE	FEDER	FEADER
« Accessibilité aux réseaux de transports »			
Meilleure interconnexion de la grande vitesse ferroviaire (voyageurs et marchandises) avec le réseau régional existant (TGV Rhin-Rhône-Méditerranée, branche Dijon-Mulhouse). Appui et association de la Bourgogne aux régions Lorraine et Rhône-Alpes pour les études de mise en œuvre d'une liaison maritime Saône-Moselle, via le canal de l'Est, et mise en gabarit européen de classe V-b de celui-ci. Appui à un pôle aéroportuaire régional ou interrégional.		✓	

V.B. Développement rural : agriculture et sylviculture

V.B.1. L'agriculture

Pour assurer le renouvellement des actifs agricoles, le CESR de Bourgogne propose deux axes d'intervention :

- ✘ donner la possibilité aux agriculteurs de mieux valoriser leurs productions ;
- ✘ accompagner les agriculteurs dans leur démarche de qualité.

V.B.2. La sylviculture

Pour répondre aux difficultés de la filière forestière, le CESR de Bourgogne propose trois axes d'intervention :

- ✘ soutenir l'amont, c'est-à-dire les forestiers sylviculteurs, afin qu'ils puissent exploiter et renouveler le gisement qu'ils ont constitué dans de bonnes conditions de compétitivité ;
- ✘ développer l'usage du bois bourguignon ;
- ✘ encourager l'aspect écologique et renouvelable du bois, matériau du développement durable par excellence.

Actions possibles	FSE	FEDER	FEADER
« Amélioration de la compétitivité des secteurs agricole et forestier »			
Formation des agriculteurs et des sylviculteurs. Initiation d'une démarche dynamique d'installation sur les entreprises et les exploitations viables dont le cédant part en retraite.	✓		✓
Financement de matériel électronique, informatique et d'imagerie, lorsque ces matériels sont justifiés, pour préserver l'environnement et la sécurité des personnes. Financement d'équipements spécifiques non productifs en collectif (par exemple, usage des lamiers afin de scier les branches au lieu de les broyer). Modernisation des réseaux de transport du bois. Favoriser un système de couverture pour les catastrophes naturelles. Soutien à la restauration du potentiel de production suite à des catastrophes naturelles.			✓
Accompagnement des agriculteurs dans leurs démarches de projets d'obtention de signes de qualité (AOC, AOP, IGP). Soutien aux démarches de certification qualité et aux investissements d'amélioration de la production et de la qualité des bois. Aide à l'effort de qualité symbolisé par l'écocertification. Dynamisation de l'agriculture biologique bourguignonne pour satisfaire les besoins importants des deux grands secteurs de consommation que sont l'Île-de-France et la région Rhône-Alpes.			✓
« Aménagement de l'espace »			
Création d'espaces permettant aux transporteurs d'animaux vivants de décharger leur camion afin de respecter la réglementation en vigueur pour le repos des animaux.			✓
« Diversification de l'économie rurale et qualité de vie en milieu rural »			
Recherche de nouveaux débouchés professionnels pour les productions bourguignonnes (énergétiques et industrielles). Développement du bois énergie.		✓	✓
Financement d'un dispositif permettant aux femmes des zones rurales d'exercer des métiers liés au maintien à domicile des personnes âgées.	✓		✓

V.C. Environnement et développement durable

La Bourgogne possède encore un espace naturel vaste et protégé. Pour conserver ce capital, le CESR de Bourgogne propose quatre axes d'intervention :

- ✘ promouvoir les technologies propres ;
- ✘ réhabiliter les sites industriels désaffectés ;
- ✘ prévenir les pollutions et les risques industriels ;
- ✘ sensibiliser aux règles de gestion des ressources et de l'énergie.

Actions possibles	FSE	FEDER	FEADER
« Environnement et prévention des risques »			
Développement et valorisation de la connaissance sur la faune sauvage et les habitats au niveau régional : <ul style="list-style-type: none"> ✘ mise en ligne ou en ressource commune des données et études diffusables ; ✘ animation et coordination des réseaux, notamment organisation tournante d'un colloque annuel ; ✘ mise à profit des informations recueillies au titre de la surveillance sanitaire dans le cadre de la lutte contre les maladies contagieuses. 		✓	
Maîtrise de l'énergie dans l'habitat, les collectivités, les entreprises et les processus industriels. Financement d'actions pour rendre l'agriculture plus économe en matière de consommation d'énergies. Utilisation des énergies « saines » : solaire, photovoltaïque, éolienne, bois-énergie, biomasse, chaleur basse température, géothermie de surface. Financement de la recherche et du développement des biocarburants.		✓	
Réhabilitation des sites orphelins. Maintenir les financements de 2000-2006 pour les plans d'action de prévention des inondations (PAPI) de la Saône et de l'Armançon.		✓	

V.D. Développement économique et innovation

V.D.1. Le développement économique

Suivant la dynamique initiée par les quatre candidatures aux pôles de compétitivité, le CESR de Bourgogne propose deux axes d'intervention en matière de développement économique :

- ✘ soutenir d'autres formes d'organisation industrielle (pôles d'excellence, systèmes productifs locaux (SPL¹)) et d'autres filières (bois, par exemple) ;
- ✘ développer les lieux favorisant la création et l'implantation des entreprises (pépinières d'entreprises, incubateurs).

¹ La notion de SPL renvoie au principe d'une organisation industrielle spécifique, caractérisée par une concentration spatiale de la production, une spécialisation autour d'un produit, d'un métier, de conditions socio-économiques favorables et une grande solidarité. Les PME-PMI d'une même branche se regroupent pour mutualiser différentes fonctions (savoir-faire, moyens, informations...) et augmenter ainsi leurs performances.

V.D.2. L'innovation

Le renforcement de structures de recherche-développement et d'innovation ne peut réussir que dans le cadre d'une stratégie partagée par l'ensemble des partenaires régionaux. Sur ce point, le CESR de Bourgogne propose trois axes d'intervention :

- ✘ aider au développement des réseaux d'entreprise, ainsi qu'à la mise en œuvre d'outils de stratégie de coopération (signature de contrats de progrès sectoriels, création de clubs d'entreprises, mise en œuvre de conventions d'affaires technologiques) ;
- ✘ dynamiser les relations interrégionales, notamment avec la Franche-Comté, dans les domaines de la recherche et de l'enseignement supérieur ;
- ✘ promouvoir les réseaux de coopération entre les universités et les entreprises.

Des actions de soutien doivent également être envisagées :

- ✘ dynamiser les dispositifs de soutien à l'innovation en repositionnant le rôle de chacun et en augmentant les moyens dont ils disposent ;
- ✘ mettre en place en faveur de micropôles un soutien (financier et ingénierie) à la promotion nationale et internationale, à la prospective technologique, au conseil en matière de stratégie de partenariat, au montage de projets européens, à l'embauche de cadres à temps partagé ;
- ✘ favoriser la création d'entreprises innovantes (bourses de recherche, fonds d'amorçage).

Actions possibles	FSE	FEDER	FEADER
« Innovation et économie de la connaissance »			
Soutien aux centres de compétence industriels ou technologiques. Soutien à la recherche dans les grandes écoles et les écoles d'ingénieurs, notamment par des rapprochements avec les grands organismes et les équipes de recherche technologique. Promotion des réseaux de coopération entre les universités, les entreprises et les laboratoires.		✓	

V.E. Emploi et formation

V.E.1. La gestion prévisionnelle de l'emploi

Pour construire des formations correspondant aux besoins de qualification des entreprises sur le long terme et pour faire évoluer les personnels, il convient de pouvoir se projeter dans le futur. Or, il apparaît que les entreprises en général, et les PME en particulier, n'ont pas une perception claire de l'impact du choc démographique sur leur activité¹. Une démarche proactive doit en conséquence être adoptée pour les informer, les sensibiliser et mettre en place les outils adaptés à leur situation particulière.

¹ La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, La lettre de la CCI de la Nièvre, n° 193, mai-juin 2005.

Concernant la gestion prévisionnelle de l'emploi, le CESR de Bourgogne propose trois axes d'intervention :

- ✗ rapprocher l'offre d'emploi, issue du monde de l'entreprise, de la demande d'emploi, issue du monde de l'insertion ;
- ✗ constituer un binôme entreprise-insertion pour le suivi du salarié ;
- ✗ définir des besoins transversaux afin d'anticiper les besoins, plutôt que de les subir.

V.E.2. La formation

L'avenir des entreprises repose entre autre sur la formation de leurs personnels. Le CESR de Bourgogne propose en la matière cinq axes d'intervention :

- ✗ renforcer la lutte contre l'illettrisme ;
- ✗ appliquer le plus largement possible la VAE ;
- ✗ prendre en compte les enjeux linguistiques dans une perspective européenne de l'emploi ;
- ✗ répartir la « matière grise sur le territoire régional¹ » en maintenant et en développant les antennes territorialisées de l'Université de Bourgogne : ces structures de transfert de technologie, en créant de la formation, de la recherche sur différents points du territoire, garantissent en effet les capacités d'innovation des entreprises et, par conséquent, leur avenir ;
- ✗ développer les écoles d'ingénieurs dans les antennes territoriales de l'Université afin de faire face au déficit de formations d'ingénieurs en Bourgogne.

Actions possibles	FSE	FEDER	FEADER
« Adaptabilité des salariés et des entreprises »			
Financement d'un programme « tutorat » dont l'objectif est de former un référent interne -un tuteur- sur le domaine des compétences. Financement d'une étude prospective d'identification des exigences futures en matière d'emploi et de compétences. Création d'un pack « gestion de personnel » à destination des PME (fiche synthétique sur l'entretien, la définition des postes, l'entretien annuel...).	✓		
« Accès à l'emploi et au marché du travail »			
Financement des actions de formation pour combler les lacunes de base et l'illettrisme. Prise en compte des enjeux linguistiques, pour la dimension internationale du marché, mais aussi dans le cadre de la mobilité des salariés.	✓		

¹ **Hervé BONNAVAUD** (rapporteur), *Les sites territoriaux de l'Université de Bourgogne*, avis du CESR de Bourgogne, 23 mars 2005.

V.F. Politiques sociales

V.F.1. La santé

Afin de mieux répondre aux problèmes sanitaires et sociaux d'une population vieillissante, le CESR de Bourgogne propose un axe d'intervention :

- ✘ développer dans les zones rurales des réseaux de santé regroupant l'ensemble des professionnels (médicaux, paramédicaux, sociaux) et centrés sur les besoins sanitaires et sociaux du patient¹.

V.F.2. L'égalité des chances entre les femmes et les hommes

La perspective du choc démographique qui frappera le marché du travail dans un avenir proche incite fortement à l'ouverture des métiers au potentiel féminin. Cependant, l'accroissement du taux d'activité des femmes a des conséquences en termes de vie familiale, de garde d'enfant, de vie personnelle, d'engagement citoyen, de sorte que l'on ne peut isoler la question de l'égalité professionnelle de la question plus générale de l'égalité entre les femmes et les hommes. Cette dimension sociale doit être abordée de manière transversale.

Pour rendre possible l'égalité des droits dans le monde du travail, le CESR de Bourgogne propose quatre axes d'intervention :

- ✘ élargir les choix professionnels des jeunes filles ;
- ✘ faciliter l'insertion des femmes en recherche d'emploi ;
- ✘ promouvoir la création d'activités par les femmes ;
- ✘ prendre en compte l'articulation des temps de vie.

Actions possibles	FSE	FEDER	FEADER
« Inclusion sociale des personnes défavorisées et lutte contre la discrimination »			
Maintenir des mesures en faveur des publics ciblés et recherche d'acteurs connaissant bien ces publics (associations...) avec le souci d'intégration sociale autant que d'insertion professionnelle.	✓		
Prise en compte plus importante des publics plus ou moins oubliés : les femmes, les femmes immigrées ou issues de l'immigration, les jeunes issus de l'immigration, les publics défavorisés (précarisés ou sans formation, isolés...), les handicapés.	✓		
Etude des besoins pour l'implantation de structures de garde d'enfants en zone urbaine, rurale et semi-rurale. Etude sur l'articulation temps de travail-temps de vie (temps familial, temps personnel, temps de loisir, temps de citoyenneté, temps pour les associations...) Sensibilisation des entreprises à la prise en compte de l'égalité des chances. Favoriser le développement des carrières professionnelles des femmes et la création d'activités par les femmes (par exemple, dispositif régional « un an pour l'emploi de 365 femmes »).	✓		

¹ Jean-Louis BILLET, Michel MARTIN (rapporteurs), *Le rôle de la Région en matière de santé*, projet d'avis du CESR de Bourgogne.

V.G. Tourisme et culture

Le tourisme national et international est confronté à d'importantes mutations : exigence croissante en matière de langues vivantes, émergence de nouveaux profils professionnels, spécialisation renforcée et développement des TIC.

Pour consolider et développer le tourisme bourguignon, le CESR de Bourgogne propose trois axes d'intervention :

- ✘ professionnaliser les acteurs du tourisme ;
- ✘ développer l'usage des TIC ;
- ✘ favoriser les investissements en faveur d'actions innovantes.

D'autre part, la culture peinant toujours à trouver sa place dans un dispositif dont la vocation première est économique et sociale, le tourisme devrait permettre de rendre éligible un certain nombre de projets culturels.

Actions possibles	FSE	FEDER	FEADER
« Diversification de l'économie rurale et qualité de vie en milieu rural ¹ »			
Adaptation de la formation (initiale et continue) de l'ensemble des acteurs de la filière touristique (apprentissage des langues étrangères, pratique des TIC). Sensibilisation des professionnels du tourisme aux TIC. Mise en réseau des quatre départements sur une volonté commune. Création d'un outil innovant (CD et/ou DVD présentant l'ensemble de l'offre touristique bourguignonne et distribué gratuitement dans les gares de péage autoroutières).	✓	✓	✓
Financement d'un mode de transmission des métiers qui sont menacés de disparition à court terme (par exemple, les métiers d'art). Classement de la région Bourgogne en tant que « Région européenne d'art et de culture ».	✓	✓	✓

¹ Sous-mesure « encouragement des activités touristiques ».

VI. CONCLUSION

La future programmation des fonds structurels pour la période 2007-2013 fait à ce jour figure d'équation à plusieurs inconnues. Il convient donc de souligner la fragilité des propositions du Conseil économique et social de Bourgogne, qui reposent sur des hypothèses de travail.

Il est clair pourtant que **pour réduire l'écart entre les régions, l'Europe a besoin d'un budget à la hauteur de ses ambitions. Or, le cadre financier proposé par la Commission européenne pour la programmation 2007-2013, correspondant à 1,14 % du RNB communautaire, rencontre l'opposition d'un certain nombre de pays contributeurs nets.**

Il est bien évident que **si l'hypothèse basse (1 %) est adoptée, les moyens mis à disposition de la Bourgogne s'en retrouveront très affectés**, ce qui limiterait l'étendue et la portée de ses actions. Les présidents des régions françaises ont quant à eux appuyé l'hypothèse de la Commission européenne.

Le Conseil économique et social de Bourgogne est pour sa part favorable à l'hypothèse budgétaire de la Commission européenne et des présidents des régions françaises.

La question de la gestion de ces fonds demeure également ouverte. Dès 2002, l'Assemblée des régions d'Europe (ARE) recommandait « que les Régions [...] soient pleinement associées [...] aux phases de programmation, d'attribution, de gestion des fonds et d'évaluation des ressources ». La Commission européenne a elle aussi plaidé en faveur d'une régionalisation renforcée de la mise en œuvre des stratégies de Lisbonne et de Göteborg. Mais qu'en sera-t-il au final ?

Le CESR de Bourgogne soutient la position de la Commission européenne et estime que les Régions doivent affirmer leur rôle afin de devenir autorités de gestion des programmes communautaires pour la programmation 2007-2013.

Toutefois, avant même que ces incertitudes ne soient levées, il est fondamental que la Région Bourgogne définisse ses champs d'actions prioritaires, afin d'être réactive et opérationnelle dès l'entrée en vigueur du nouveau programme. Ceci présuppose un accompagnement et un encadrement de la démarche à tous les niveaux.

Le CESR de Bourgogne, en sa qualité d'assemblée consultative, se propose d'être présent aux côtés du Conseil régional, en particulier dans le cadre de la mise en place d'un groupe de suivi dédié à cette nouvelle génération des fonds structurels.

La contribution du CESR relative au Schéma régional de développement économique (SRDE) envisagé par la Région s'appuie pour partie sur des propositions inspirées par la réflexion sur les Fonds structurels européens : les deux saisines ont en effet pour préoccupation de contribuer à un développement économique renforcé et décliné de manière équilibrée et homogène sur l'ensemble des territoires bourguignons.

AVIS ADOPTE PAR 55 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS

EXPLICATIONS DE VOTE



**Intervention de Michel MAILLET
au titre du groupe CGT**

Après la communication que notre Assemblée a rendu le 23 mars dernier, le projet d'avis proposé par la commission 1 élargie pose quelques bases de propositions que la Région pourrait porter dans le cadre des discussions qui ne manqueront pas de s'ouvrir avec l'État. En particulier elles peuvent servir de support au débat qui se déroulera le 1^{er} juillet prochain sur la contribution de la Bourgogne au Cadre de référence stratégique pour la future programmation 2007-2013 des fonds structurels européens, convoquée à l'initiative conjointe du Préfet de Région et du Président du Conseil régional.

Même si l'exercice fut compliqué, la commission a réussi à conjuguer la plupart des problématiques posées en Bourgogne avec d'une part, les différents avis rendus par notre Assemblée depuis plusieurs années et, d'autre part, la tentation d'aligner un catalogue revendicatif.

Cependant, et le projet d'avis le souligne à juste titre, de fortes incertitudes viennent fragiliser ces propositions. C'est tout d'abord la question centrale du cadre financier que l'État français, avec cinq autres États, souhaite limiter à 1 % du revenu net communautaire, alors que la Commission, soutenue par l'association des Régions de France, le propose à 1,14 %. Alors que les débats en Europe, suite au rejet par les peuples français et néerlandais du projet de traité constitutionnel européen, soulignent la nécessité d'une construction européenne au service de l'élévation du niveau de vie et des garanties sociales, il est évident que le niveau du budget communautaire consacré au rééquilibrage des territoires prend une dimension nouvelle.

La seconde incertitude renvoie aux choix que fera l'État dans son Cadre de référence stratégique. Même si la réunion du 1^{er} juillet prochain préfigure une volonté d'intégrer pleinement les Régions à sa réflexion, elle ne présage en rien des choix que l'État fera à terme.

Par ailleurs, quelle sera l'articulation entre les différents projets gouvernementaux (pôles de compétitivité, pôles d'excellence) et les programmes régionaux que l'État fera à la commission européenne dans le cadre des fonds structurels ? N'y a-t-il pas un risque de mise en concurrence ou à l'inverse d'additionnalité des différentes interventions ? De même le passage d'une "logique de zonage" à une "logique de priorité" ne présente-t-il pas des risques de rendre moins perceptibles les inégalités fortes qui marquent encore nombre de territoires ? De notre point de vue, ces aspects auraient mérités d'être plus largement soulignés.

Cependant, ces quelques remarques n'entachent pas notre appréciation positive sur les propositions. Enfin, nous voulons souligner notre souhait d'une véritable transparence dans l'élaboration des propositions définitives que formulera la Région, comme elle a su le faire pour le SRDE.

Conscient que l'exercice était difficile et que le résultat peut ne pas être satisfaisant, mais pour avoir pleinement contribué à l'élaboration de l'avis, le groupe CGT le votera.



**Intervention de Philippe DORMAGEN
au titre de la FSU**

Page 34, on s'étonne d'une « sous-consommation des mesures destinées à l'amélioration de l'accès et de la participation des femmes au marché du travail ». On explique alors que l'initiative privée et associative ne présente pas assez de projets ou n'a pas les moyens financiers de le faire. C'est là que l'on s'aperçoit que les choses n'avancent pas toutes seules, et que parfois il faudrait que la puissance publique intervienne en tant que porteur de projets.

**Intervention de Eric TAUFFLIEB
à titre personnel**

J'interviens là, à titre personnel, par respect pour mon organisation syndicale non engagée par mes propos.

« Une pierre, deux maisons, trois ruines, quatre fossoyeurs, un jardin, des fleurs, un raton laveur, une douzaine d'huîtres, un citron, un pain, un rayon de soleil, une lame de fond, six musiciens, une porte avec son paillason, un monsieur décoré de la légion d'honneur un autre raton laveur. »

Ce que je viens de lire ne sont pas, vous vous en doutez, les règlements d'interventions des fonds structurels européens, même si le fameux inventaire à la Prévert d'où j'ai tiré ma citation, peut très bien devenir une définition des multiples entrées des 3 fonds européens, le FEADER, le FEDER et le FSE.

La problématique des fonds européens qui se pose à nous aujourd'hui par le biais de ce travail sur leur avenir en Bourgogne télescope, comme par ironie, l'actualité d'une nation qui vient majoritairement de rejeter une Europe qu'on lui proposait plus unie, plus solidaire, sûrement encore trop lointaine et hautaine.

La démocratie s'impose à tous, et le respect du vote majoritaire en est son principe de base.

Cependant, cette situation pose plusieurs problèmes et interrogations que le projet d'avis n'a pas totalement abordé, ce n'était, d'ailleurs, pas son rôle.

1^{er} problème : la galette, la part du gâteau ? Quel sera le montant des crédits alloués, voilà la bonne question, et si on pouvait raisonnablement penser que la Présidence Luxembourgeoise bouclerait au mieux un accord correct, je doute que la Présidence Anglaise qui lui succédera au 01/07 soit la meilleure garantie d'une bonne harmonisation et d'une juste réglementation des fonds structurels.

Ce premier problème n'est pas neutre, il entraîne tous les autres et particulièrement celui du partage, combien pour la France et logiquement combien pour la Bourgogne, et soyons plus précis combien et pour qui en Bourgogne ?

Sur le plan de la négociation, personne ne peut contester que les négociateurs français à Bruxelles sortent particulièrement affaiblis du vote du 29/05.

En effet quels poids vont peser nos propositions dans ce contexte ? Et compte tenu de la nature et de la méthode de répartition des fonds, une France affaiblie, c'est une Bourgogne faible !

Concernant nos propositions et compte tenu de la diversité des interventions possibles affectées aux fonds européens, j'avais plaidé, au sein de la commission élargie, pour des actions fortes, ciblées autour de l'emploi et du développement économique, force est de constater que sur certains axes, comme par exemple, la formation, c'est le cas.

Mais, sur des domaines plus divers, nous faisons, il me semble du « saupoudrage » .

Or, l'heure n'est plus au plaisir, mais à l'efficacité et à la concertation croisée des efforts de chacun pour la croissance et l'emploi, et, à ce titre, je partage le regret d'un membre de la commission sur l'abandon du principe de zonage qui permettait une meilleure identification des besoins et une concentration des aides.

Mais, et pour finir, je ne peux pas ne pas m'interroger sur l'implication active de certains acteurs au sein du groupe de travail de notre assemblée (il ne s'agit pas, bien entendu, des personnes physiques, mais de leur représentation) qui ont été les plus assidus et les plus appliqués à nous présenter des actions finançables par l'Europe alors même que, les chiffres parlent d'eux-mêmes, ils sont majoritairement à avoir, le 29/05, refusés le projet de traité constitutionnel, et je n'évoque pas ici, uniquement mes collègues du monde agricole.

J'avoue avoir du mal à comprendre cette curieuse logique qui consiste à accuser (et donc rejeter) l'Europe de tous les maux, et surtout les siens, sans hésiter à lui demander des fonds pour soutenir sa propre activité.

C'est sans doute là l'un des nombreux paradoxes français.

**Intervention de Thierry GROSJEAN
au titre des Associations de défense de l'environnement**

J'ai le sentiment que cet avis, malgré le travail qu'il représente, constitue davantage un état des lieux... avant le vote des Français rejetant le traité constitutionnel, qu'une nécessaire prospective sur l'avenir des fonds pour lesquels il faudrait une boule de cristal pour savoir ce qu'ils seront demain.

Lors d'une intervention le 23 mars dernier, j'ai indiqué que « les ressources allouées par l'Europe vont connaître une érosion sérieuse et qu'il importe de s'interroger sur le devenir des politiques qui ne seront plus éligibles mais garderont un intérêt régional fort ». J'avais également attiré l'attention sur le fait « qu'un effort de communication et d'information relatif aux fonds européens doit être réalisé à destination des décideurs et des citoyens » pour convaincre de la « proximité » et de l'utilité de l'Europe. Enfin, je déclarais « Que l'on ne s'étonne pas du fossé qui se creuse dans notre pays entre l'Europe et des citoyens qui pourtant y croient encore sincèrement : ils ne veulent plus se contenter de voter de temps en temps mais être associés étroitement à sa construction, à ses objectifs, au plus près du lieu où ils vivent et de leurs préoccupations. Ils voudraient surtout y voir plus clair ».

Le vote populaire est passé et il demande une réorientation fondamentale de la construction européenne et de son budget, donc de l'utilisation de ses fonds. Le TCE a voulu ériger en principes autoritaires ce contre quoi nos associations se sont toujours battues : des objectifs de concurrence du libéralisme contraires à ceux d'un développement durable fondé sur la coopération.

La constitution que nous voulons pour l'Europe ne peut se réduire à un programme économique qui contribuera à la destruction de la planète. Nous en avons assez de constater les dégâts environnementaux et sociaux engendrés par « la concurrence libre et non faussée » déjà en application.

J'ai fait partie des tenants du NON qui pensent, malgré la pression médiatique, que la situation reste ouverte, porteuse d'espoir et non de chaos. Je fais partie des européens convaincus qui agissent pour que la volonté citoyenne de changement se fasse entendre et infléchisse la politique en cours.

Aujourd'hui, l'élargissement de l'Europe comme le rejet du libéralisme par une majorité de Français vont poser dans un avenir proche des problèmes difficiles à prévoir mais qu'il faut essayer d'anticiper. Quels montants pour quelles priorités ? Quelle répartition et quelle utilisation ? Quel contrôle par les citoyens ? L'impact sur l'avenir des Pays après 2006 se pose dès aujourd'hui, pesant sur la pérennité du développement rural.

Le NON laisse l'avenir en friche, ouvert à une réorientation qui sera autant déclinée par des mobilisations citoyennes exigeant des mesures immédiates et corrigeant ce que les politiques imposées ont eu de plus intolérables, que par la capacité des collectivités à participer à cette réorientation.

LISTE DES ACRONYMES

ARE	Assemblée des régions d'Europe.
ARF	Association des régions de France.
CEPII	Centre d'études prospectives et d'informations internationales.
CIF	Congé individuel de formation.
CME	Conseil mondial de l'énergie.
CPER	Contrat de plan Etat-Région.
CRITT	Centre régional d'innovation et de transfert de technologie.
CRPM	Conférence des régions périphériques maritimes d'Europe.
DDASS	Direction départementale des affaires sanitaires et sociales.
DIREN	Direction régionale de l'environnement.
FEADER	Fonds européen agricole pour le développement rural.
FEDER	Fonds européen de développement régional.
FGIF	Fonds de garantie à l'initiative des femmes.
FSE	Fonds social européen.
GPEC	Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.
JAPD	Journées d'appel et de préparation à la défense.
PAC	Politique agricole commune.
PIC	Programme d'initiative communautaire.
RDT	Recherche et développement technologique.
RNB	Revenu national brut.
RUP	Régions ultrapériphériques.
SDEC	Schéma de développement de l'espace communautaire.
SEE	Stratégie européenne pour l'emploi.
SPL	Système productif local.
UE	Union européenne.
UTA	Unité de travail annuel.
VAE	Validation des acquis de l'expérience.

BIBLIOGRAPHIE

Textes réglementaires, traités

Traité instituant la Communauté européenne, signé à Rome le 25 mars 1957, version consolidée.

Traité de Nice modifiant le traité sur l'Union européenne, les traités incluant les communautés européennes et certains actes connexes, Journal officiel des Communautés européennes (2001/C 80/01), 10 mars 2001.

Conseil européen de Göteborg (15-16 juin 2001), conclusions de la Présidence.

Avis, communications, rapports de la Commission européenne, du Parlement et du Conseil

Relever le défi : la stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi, Office des publications officielles des Communautés européennes, 2004.

Un nouveau partenariat pour la cohésion, troisième rapport sur la cohésion économique et sociale, Office des publications officielles des Communautés européennes, 2004.

Construire notre avenir commun : défis politiques et moyens budgétaires de l'Union élargie (2007-2013), communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen (COM (2004) 101 final), 10 février 2004.

Proposition de règlement du Conseil concernant le soutien au développement rural par le fonds européen agricole pour le développement rural, communication de la Commission (COM (2004) 490 final), 14 juillet 2004.

Proposition de règlement du Conseil portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion, communication de la Commission (COM (2004) 492 final), 14 juillet 2004.

Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif au Fonds social européen, communication de la Commission (COM (2004) 493 final), 14 juillet 2004.

Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif au Fonds européen de développement régional, communication de la Commission (COM (2004) 495 final), 14 juillet 2004.

Proposition en vue du renouvellement de l'accord interinstitutionnel sur la discipline budgétaire et l'amélioration de la procédure budgétaire, document de travail de la Commission (COM (2004) 498 final), 14 juillet 2004.

Report on policy challenges and budgetary means of the enlarged Union 2007-2013, temporary committee on policy challenges and budgetary means of the enlarged Union 2007-2013 ((2004/2209(INI)), 13 mai 2005.

Troisième rapport d'étape sur la cohésion : vers un nouveau partenariat pour la croissance, l'emploi et la cohésion, communication de la Commission (COM (2005) 192), 17 mai 2005.

Avis, communications, rapports du CESR de Bourgogne

Renaud ABORD DE CHATILLON, Kheira BOUZIANE (rapporteurs), *L'avenir des fonds structurels en Bourgogne, communication du CESR de Bourgogne, 23 mars 2005.*

Charles BARRIERE, *Vieillesse de la population bourguignonne et prise en charge de la dépendance : évolution des besoins de santé et de formation, avis du CESR de Bourgogne, 26 septembre 2002.*

Charles BARRIERE, Cécile FELZINES (rapporteurs), *Le thermalisme en Bourgogne, avis du CESR de Bourgogne, 15 septembre 2003.*

Jean-Louis BILLET, Michel MARTIN (rapporteurs), *Le rôle de la Région en matière de santé, projet d'avis du CESR de Bourgogne.*

Hervé BONNAVAUD (rapporteur), *Le plan régional de développement des formations, avis du CESR de Bourgogne, 26 octobre 2004.*

Hervé BONNAVAUD (rapporteur), *Les sites territoriaux de l'Université de Bourgogne, avis du CESR de Bourgogne, 23 mars 2005.*

Jean-Claude DESLOT, Robert FARON, Lucette LAURENT (rapporteurs), *L'attractivité du territoire bourguignon : poids économique du tourisme, avis du CESR de Bourgogne, 16 juin 2004*

Jean-Pierre FARAH, Michel MAILLET (rapporteurs), *Enjeux et perspectives pour les entreprises bourguignonnes dont les activités sont liées au nucléaire, avis du CESR de Bourgogne, 26 janvier 2005.*

André FOURCADE, Jean-Claude SOBOLE (rapporteurs), *L'eau potable en Bourgogne, avis du CESR de Bourgogne, 15 décembre 2003.*

André FOURCADE, Jean-Claude SOBOLE (rapporteurs), *Les enjeux de la gestion de l'eau dans le cadre de la consultation prévue par la directive cadre sur l'eau, avis du CESR de Bourgogne, 15 décembre 2004.*

Jean-Pierre GRENOUILLET, Bernard LAURIN, Claire MOUSSET-DECLAS (rapporteurs), *La recherche publique en Bourgogne, avis du CESR de Bourgogne, 3 mars 2003.*

Maddy GUY (rapporteur), *Les relations européennes et internationales de la Bourgogne, avis du CESR de Bourgogne, 14 janvier 2004.*

Carmen HAZARD, Daniel LORIN (rapporteurs), *Les déchets en Bourgogne, avis du CESR de Bourgogne, 25 juin 2002.*

Nelly HOLLINGER (rapporteur), *L'illettrisme en Bourgogne, avis du CESR de Bourgogne, 16 avril 2002.*

Marie-Christine LACROIX (rapporteur), *La validation des acquis de l'expérience, avis du CESR de Bourgogne, 25 juin 2002.*

Noufissa MIKOU, Claire MOUSSET-DECLAS (rapporteurs), *L'accès et les usages non professionnels d'Internet par les Bourguignons, avis du CESR de Bourgogne, 26 octobre 2004.*

Clet VIOLEAU (rapporteur), *Le schéma prévisionnel des formations, avis du CESR de Bourgogne, 15 décembre 2004.*

Jean-Marc ZAMBOTTO (rapporteur), *Les énergies renouvelables en Bourgogne, avis du CESR de Bourgogne, 26 octobre 2004.*

Avis, communications, rapports du CES national et des autres CESR

Le processus de Lisbonne : communication du Bureau à partir des avis du Conseil économique et social en préparation du sommet de printemps 2005, avis du CES national, 12 octobre 2004.

Conséquences de l'élargissement de l'Union européenne pour Poitou-Charentes ?, avis du CESR de Poitou-Charentes, février 2005.

Charles BONISOL (rapporteur), *Les fonds structurels comme outils d'aménagement du territoire, avis du CES national, 2003.*

Georges DE LA LOYERE (rapporteur), *Les perspectives financières de l'Union européenne, avis du CES national, 11 mai 2005.*

Francis MAYOS (rapporteur), *L'avenir de la politique régionale européenne après 2006, avis du CESR Midi-Pyrénées, 17 mai 2004*

Anne SAGLIO (rapporteur), *Pour l'égalité entre les femmes et les hommes en Bretagne, avis du CESR de Bretagne, novembre 2004.*

Avis, communications, rapports de l'Assemblée des régions d'Europe et du Comité des régions

First AER conference of regional presidents and ministers on the future of european regional and cohesion policy, final resolution, Pecs, Baranya, Hungary, 14-15 November 2002.

Avis du Comité des régions sur la communication de la commission au Conseil et au Parlement européen intitulée « Construire notre avenir commun : défis politiques et moyens budgétaires de l'Union élargie (2007-2013), Comité des régions, 24 février 2005.

Avis du Comité des régions sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relative au Fonds européen de développement régional (FEDER), Comité des régions, 20 avril 2005.

Documentations d'ordre statistique

L'environnement en Bourgogne : diagnostic, programmes et indicateurs, Direction régionale de l'environnement de Bourgogne, décembre 2001.

Résultats de l'agriculture bourguignonne, Observatoire de l'agriculture bourguignonne, 2003.

Tableaux de l'économie bourguignonne, INSEE-Bourgogne, 2003.

Projections de population et de population active à l'horizon 2015, Bourgogne dimensions, INSEE-Bourgogne, décembre 2003.

La recherche en Bourgogne, Bourgogne dimensions, INSEE-Bourgogne, avril 2004.

Chiffres clés du tourisme en Bourgogne, Comité régional du tourisme, 6^{ème} édition, juin 2004.

Portrait statistique de la Bourgogne, Bourgogne dimensions, INSEE-Bourgogne, hors série, février 2005.

Projection tendancielle de la population bourguignonne pour 2030, Bourgogne dimensions, INSEE-Bourgogne, n° 90, février 2002.